

## RAPPORT DE LA RÉUNION DU GROUPE DE TRAVAIL DE L'OIE SUR LA FAUNE SAUVAGE

Paris (France), 1 - 4 décembre 2020

### 1. Résumé

Le Groupe de travail sur la faune sauvage (le « Groupe de travail ») a tenu une réunion virtuelle, en raison des circonstances exceptionnelles dues à la pandémie.

Pour apporter un soutien à la mission de transparence, une des missions principales de l'OIE, et en vue d'améliorer la communication complète de données de qualité ayant trait aux maladies chez la faune sauvage, le Groupe de travail a recommandé que l'OIE devrait agir davantage pour aider ses Membres à gérer les événements relatifs à la santé de la faune sauvage. Cela doit inclure le renforcement de la surveillance de la faune sauvage au niveau national et la facilitation de l'acheminement rapide des échantillons de diagnostic issus de la faune sauvage vers les laboratoires, pour la réalisation des épreuves de confirmation et la caractérisation. Le Groupe de travail a également contribué à un document intitulé « *Reporting of diseases in wildlife, Recommended actions for improvements* » (« Notification des maladies chez la faune sauvage, actions recommandées pour son amélioration ») (voir l'annexe III).

Lors de chacune de ses réunions annuelles, le Groupe de travail compile des informations mondiales complètes sur les apparitions de problèmes et de maladies émergents et remarquables chez la faune sauvage (voir l'annexe IV). Cette synthèse constitue une source d'informations unique sur les problèmes sanitaires émergents chez la faune sauvage, qui permet à la communauté internationale d'élaborer et d'affiner les stratégies de gestion des maladies, tant pour le bétail que pour la faune sauvage, ainsi qu'à l'interface homme - animal - écosystèmes. Ces informations permettent également de soutenir les stratégies visant à suivre et protéger la biodiversité. Pour veiller à ce que ces informations aient un impact maximal, l'OIE doit s'assurer que cette ressource est visible et bien diffusée aux parties prenantes.

Pour apporter un soutien à la mission de promotion des Services vétérinaires, une des missions principales de l'OIE, le Groupe de travail a proposé des actions visant à renforcer la composante de l'outil PVS de l'OIE consacrée à la faune sauvage, et à améliorer la fonctionnalité du réseau des Points focaux nationaux de l'OIE pour la faune sauvage.

Enfin, le Groupe de travail a contribué à la note conceptuelle pour un Cadre de l'OIE en faveur de la santé de la faune sauvage. Cette note conceptuelle est une proposition visant à mieux intégrer la santé de la faune sauvage dans des stratégies « Une seule santé » par le biais d'actions et de partenariats. Le Groupe de travail a émis des recommandations visant à aider à la mise en œuvre, la mobilisation des ressources et l'engagement des parties prenantes pour cette note conceptuelle.

### 2. Ouverture

La réunion du Groupe de travail de l'OIE sur la faune sauvage (le « Groupe de travail ») s'est tenue par vidéoconférence du 1<sup>er</sup> au 4 décembre 2020 et était présidée par le Dr William Karesh.

Le Dr Matthew Stone, Directeur général adjoint de l'OIE, a souhaité la bienvenue aux membres et a fait les remarques suivantes. Il les a remerciés pour leur soutien à l'OIE durant la pandémie. Il a souligné l'importance de la mise à jour du mandat du Groupe de travail. Il a remercié le Groupe pour sa contribution à la note conceptuelle de l'OIE pour un Cadre en faveur de la santé de la faune sauvage qui intègre la notion « Une seule santé », un environnement en bonne santé, et l'importance de la biodiversité qui contribue aux services écosystémiques essentiels. La note conceptuelle doit refléter le mandat de l'OIE et la nécessité de collaborer avec des partenaires, afin d'aller au-delà du mandat de l'OIE pour protéger la santé de la faune sauvage dans le monde entier. La note conceptuelle est étroitement alignée sur le Plan stratégique de l'OIE (2021-2025). Enfin, le Groupe de travail sur la faune sauvage continuera à jouer un rôle important pour l'OIE.

### **3. Adoption de l'ordre du jour et désignation du rapporteur**

Des membres ont été nommés rapporteurs pour chacune des sessions de la réunion. L'ordre du jour et la liste des participants figurent respectivement en annexes I et II.

### **4. Notification des maladies**

Paula Caceres, Peter Melens et Paolo Tizzani représentaient le Service d'information et d'analyse de la santé animale mondiale (WAHIAD) de l'OIE lors de la réunion.

Peter Melens a informé le Groupe de travail des progrès et du calendrier actuel pour la livraison de la première version (V1) du nouveau OIE-WAHIS qui doit être mise en œuvre au début de l'année 2021. La publication d'un module pour la notification sur une base volontaire des maladies de la faune sauvage non listées par l'OIE doit avoir lieu six mois après celle de la première version. Paolo Tizzani a présenté quelques captures d'écran préliminaires du module pour la notification officielle des informations relatives aux maladies chez la faune sauvage, actuellement en cours de développement, en soulignant que la date de livraison de ce module dépendra de la date de livraison finale de la première version.

#### **4.1. Informations relatives aux notifications des maladies chez la faune sauvage ne figurant pas dans la liste de l'OIE, transmises via WAHIS-Wild, et sur les maladies chez la faune sauvage figurant dans la liste de l'OIE, transmises via WAHIS**

Paolo Tizzani a fait une présentation de la situation actuelle relative à la notification des maladies chez la faune sauvage ne figurant pas dans la liste de l'OIE. Les données rapportées sont similaires à celles présentées lors de la précédente réunion du Groupe de travail (mars 2020) car, en raison du lancement du nouveau système OIE-WAHIS, l'OIE avait demandé aux pays de cesser de transmettre les notifications sur une base volontaire des maladies chez la faune sauvage. Paolo Tizzani a également détaillé la répartition géographique des pays qui transmettent des notifications sur une base volontaire, afin de souligner que les Régions d'Europe et d'Amérique du Nord ont transmis la plupart de ces notifications.

Comme convenu avec le Groupe de travail lors de sa réunion de mars, Paolo Tizzani a présenté une analyse sur les pays qui communiquent des informations relatives à l'apparition chez la faune sauvage des maladies listées par l'OIE. Les informations ont été présentées selon une approche régionale et, pour chaque pays, selon le pourcentage de maladies listées par l'OIE pour lesquelles des informations ont été transmises (parmi les 81 maladies affectant des animaux terrestres pour lesquelles la déclaration chez la faune sauvage est obligatoire). Au niveau mondial, 29 % en moyenne des maladies chez la faune sauvage figurant dans la liste de l'OIE sont sous-déclarées. La situation la plus favorable est constatée en Europe, pour laquelle 15 % des maladies sont sous-déclarées, et la situation la plus critique est observée en Afrique, où 45 % des maladies sont sous-déclarées.

#### **4.2. Comment améliorer la notification à l'OIE des maladies chez la faune sauvage et actions proposées pour accroître l'intérêt des Membres de l'OIE à déclarer les maladies chez la faune sauvage**

L'OIE a présenté à l'attention du Groupe de travail plusieurs actions pour une stratégie à moyen et long terme, visant à améliorer la situation de la notification des maladies chez la faune sauvage. Les retours d'information transmis par le Groupe de travail ont été intégrés dans le document joint au présent rapport en annexe III, et celui-ci constituera une base pour la mise en œuvre d'un plan d'action pour les prochaines années.

## 5. Mécanismes visant à aider les Membres à gérer les événements sanitaires chez la faune sauvage

Quelle devrait être la situation souhaitée : lorsqu'une maladie apparaît chez la faune sauvage d'un Membre de l'OIE, le Délégué de ce Membre doit gérer l'événement, notamment la collecte des échantillons, leur acheminement vers un laboratoire spécialisé afin d'établir le diagnostic, et la mise en œuvre des mesures de contrôle ; il doit, en parallèle ou ultérieurement, notifier l'événement à l'OIE.

Quelle est la situation actuelle : lorsqu'une maladie apparaît chez la faune sauvage d'un Membre de l'OIE, il est fréquent que le Délégué ne gère pas ou ne gère que partiellement la réponse à cet événement, en raison d'un manque de ressources, d'une méconnaissance de l'événement, ou de carences en matière de mandat ou d'autorité pour l'événement.

Proposition relatives à la manière dont l'OIE peut jouer un rôle significatif dans ce domaine et recommandation relatives aux mécanismes,

### Objectif :

Engager les Points focaux nationaux de l'OIE pour la faune sauvage (« Points focaux pour la faune sauvage ») dans un réseau dynamique (plan de communication entre les ateliers de formation officiels, afin de partager les informations / les ressources qui leur sont utiles, les impliquer dans l'élaboration de documents et dans les groupes d'experts, etc.)

Fournir un soutien / Aider à la coordination au moment approprié, par l'intermédiaire du réseau des Centres collaborateurs de l'OIE pour la faune sauvage (mécanisme à déterminer : cellule de coordination d'urgence ou mécanisme équivalent), lorsqu'un événement affectant la santé de la faune sauvage survient (une procédure pourrait être élaborée pour aider les Membres de l'OIE à gérer cet événement, depuis le recueil des échantillons jusqu'à la notification de l'événement à l'OIE).

### Recommandations :

- Désigner un « Coordinateur des Points focaux pour la faune sauvage » dans le cadre du soutien en d'arrière-plan apporté par le siège de l'OIE. Ce coordinateur serait chargé d'animer le réseau de Points focaux pour la faune sauvage, de gérer les séminaires de formation destinés aux Points focaux pour la faune sauvage dans les différentes régions du monde, et d'encourager la notification à l'OIE des maladies chez la faune sauvage ne figurant pas sur la liste de l'OIE.
- Mettre à jour le mandat des Points focaux pour la faune sauvage, afin qu'il mentionne les attributs et les compétences essentiels leur permettant de mener à bien leur travail (gestion des événements de maladies chez la faune sauvage de leur pays / notification des maladies chez la faune sauvage listées par l'OIE et non listées par l'OIE / développement d'un système national de surveillance des maladies chez la faune sauvage).
- Mettre en place une procédure impliquant les Points focaux pour la faune sauvage / les Délégués [*ouverture de la procédure*], les partenaires de l'OIE (WDA, UICN, CITES et CBD) [*pour apporter un soutien dans l'élaboration de la réponse à l'événement et pour l'acheminement des échantillons*], et les Centres collaborateurs de l'OIE ainsi que leur réseau [*pour effectuer le diagnostic ou proposer un laboratoire pouvant le réaliser*] afin de gérer, sur une base volontaire, l'événement de maladie de la faune sauvage.

## 6. Cadre de l'OIE en faveur de la santé de la faune sauvage

### **6.1. Discussions portant sur la version la plus récente de la note conceptuelle pour un Cadre de l'OIE en faveur de la santé de la faune sauvage (comprenant les commentaires des parties prenantes externes et les retours d'informations des webinaires) et adoption d'une version finale**

Les commentaires transmis par les partenaires internationaux de l'OIE, portant sur la note conceptuelle relative au Cadre en faveur de la santé de la faune sauvage, ont été examinés par le Groupe de travail et la dernière version de la note conceptuelle a été révisée en s'appuyant sur ces commentaires.

### **6.2. Discussions relatives à la mise en œuvre, la mobilisation des ressources et l'engagement des parties prenantes**

Le Groupe de travail a discuté de la mise en œuvre, de la mobilisation des ressources et de l'engagement des parties prenantes et a conclu que la note conceptuelle pour le Cadre en faveur de la santé de la faune sauvage est un programme ambitieux qui nécessitera un soutien financier et devra être mis en œuvre en collaboration avec les partenaires de l'OIE pour la faune sauvage et pour une approche « Une seule santé ». La note conceptuelle nécessitera également un plan de travail réaliste.

### Recommandations :

- Rédiger un préambule visant à expliquer le contexte, le rôle de l'OIE qui est proposé, la pertinence pour les parties prenantes de l'OIE, et que certaines des activités seront réalisées en collaboration avec des partenaires internationaux existants ou à identifier, impliqués dans la faune sauvage et la conservation, et dans l'approche « Une seule santé » ;
- Rédiger une version courte de la note conceptuelle pour une meilleure communication à l'attention des partenaires de l'OIE et des bailleurs de fonds qui soutiendront financièrement certaines des activités.

## **7. Orientations relatives à la réduction du risque d'émergence et de propagation des maladies à la faveur des échanges commerciaux de faune sauvage et tout au long de la chaîne d'approvisionnement**

### **7.1. Élaboration d'un document portant sur le cadre décisionnel fondé sur les risques pour ce qui a trait aux échanges commerciaux de faune sauvage**

L'émergence récente de maladies infectieuses potentiellement dévastatrices à l'interface homme - animal, telles que le SRAS, l'infection par le virus Ebola, et peut-être le COVID-19 (bien que des éléments de preuve supplémentaires soient nécessaires pour établir la source du SARS-CoV-2 et sa voie d'introduction dans la population humaine) met en évidence la nécessité de développer des stratégies pour réduire le risque de futurs événements de propagation des animaux à l'homme. Aux fins d'une communication claire sur ce sujet, le Groupe de travail a élaboré un cadre décisionnel fondé sur le risque, ayant trait aux résultats relatifs à l'approche « Une seule santé » concernant la gestion des maladies émergentes en lien avec les échanges commerciaux de faune sauvage ; la publication de ce cadre dans une revue scientifique sera proposée.

### **7.2. Mise à jour de l'analyse documentaire relative au commerce de faune sauvage**

L'objectif de cette mission était de procéder à une analyse documentaire approfondie, afin de rassembler et de présenter des éléments de preuve issus de la littérature évaluée par des pairs, pour apporter des éléments au processus d'élaboration d'orientations visant à réduire les risques d'émergence de maladies à la faveur du commerce de faune sauvage, en prenant également en compte les répercussions sur la biodiversité. Un consultant avait été sélectionné à la suite d'un appel d'offre.

### **7.3. Mandat et membres du Groupe *ad hoc***

Le Groupe de travail a finalisé le mandat du futur Groupe *ad hoc* chargé d'élaborer les lignes directrices de l'OIE sur la réduction du risque d'événements de propagation d'agents pathogènes, sur les marchés proposant de la faune sauvage et tout au long de la chaîne d'approvisionnement de faune sauvage. Il a également proposé que certains experts et organisations internationales soient invités à faire partie de ce Groupe *ad hoc*.

## **8. Intégrer les besoins en matière de santé de la faune sauvage dans l'outil PVS de l'OIE**

Le Groupe de travail a discuté de la situation actuelle relative aux informations disponibles issues des évaluations PVS, portant sur les capacités et les efforts en matière de santé de la faune sauvage au niveau des pays. Il n'existe pas actuellement d'outil d'évaluation des capacités pour les services nationaux chargés de la faune sauvage ou de l'environnement, pouvant être utilisé en parallèle des évaluations qui sont disponibles pour la santé publique et du processus PVS. Un manuscrit préparé par trois membres du Groupe de travail, intitulé « *Wildlife and Environment Gaps in Pandemic Prevention and Preparedness* » (Lacunes relatives à la faune sauvage et à l'environnement en matière de prévention et de préparation aux pandémies) a également été transmis et examiné et indique que, pour les rapports PVS et d'Évaluation externe conjointe (JEE) accessibles au public, seuls 40 % présentent des éléments prouvant l'existence d'un programme fonctionnel de surveillance des maladies chez la faune sauvage ou d'activités en lien avec la faune sauvage et, pour l'ensemble des pays évalués, 83 % ont explicitement cité des lacunes spécifiques ou n'ont pas inclus la couverture de la faune sauvage. Ces données peuvent refléter la situation dans les pays ou résulter des processus utilisés pour produire les deux rapports.

Le Groupe de travail a également discuté de deux outils d'évaluation de l'environnement et des systèmes de santé de la faune sauvage, l'un développé pour la Banque mondiale comme équivalent de la JEE et du processus PVS et comme troisième composante d'une évaluation « Une seule santé », et l'autre développé par le *US National Wildlife Health Center* (USNWHC) (Centre national de la santé de la faune sauvage des États-Unis d'Amérique), en vue d'être utilisé pour faciliter la planification au niveau national.

#### Recommandations et actions proposées :

- L'équipe en charge du processus PVS contacte le Groupe de travail pour discuter des possibilités d'extension du processus d'évaluation PVS, afin d'y intégrer plus d'informations relatives aux capacités et aux besoins en matière de gestion de la santé de la faune sauvage.
- Pour les activités de 2021, le Groupe de travail évaluera plus complètement les deux outils d'évaluation disponibles (Banque mondiale et USNWHC) et proposera à l'OIE une série d'options pour leur utilisation ou leur adaptation pour une utilisation aux fins de l'OIE.
- L'OIE envisage de créer ou d'affecter un poste de personnel à plein temps, se consacrant à la coordination des évaluations des capacités des Membres en matière de santé de la faune sauvage.
- Pour répondre à la nécessité d'évaluer la surveillance des maladies chez la faune sauvage, élaborer un chapitre du *Code sanitaire pour les animaux terrestres* consacré à la surveillance au niveau national des maladies chez la faune sauvage, s'appuyant sur les chapitres 1.4. « Surveillance de la santé animale » et 4.15. « Contrôle sanitaire officiel des maladies des abeilles », qui serviront de référence.

### **9. Faciliter l'acheminement des échantillons de diagnostic issus de la faune sauvage**

Le Groupe de travail a discuté des procédures mises à jour de la Convention sur le commerce international des espèces de faune et de flore sauvages menacées d'extinction (CITES). Les réglementations de la CITES peuvent involontairement entraver les déplacements d'échantillons de diagnostic devant être effectué en urgence, issus d'espèces pour lesquelles il existe des préoccupations en matière de conservation, ce qui requiert de longs processus pour obtenir des permis d'importation et d'exportation avant de les expédier à un laboratoire de diagnostic situé en dehors du pays dont provient le prélèvement. D'un point de vue tant de la santé que de la conservation, les échantillons de diagnostic devant être effectué en urgence justifient une attention particulière et des procédures d'urgence, car l'impossibilité d'acheminer ces échantillons rapidement et efficacement augmente les risques en matière de conservation, de santé animale et de santé publique. Ces dernières années, des enquêtes portant sur des urgences liées à des maladies majeures ont été perturbées par plusieurs problèmes administratifs dus à un processus confus et fragmenté.

Pour faciliter le transfert des échantillons biologiques lorsqu'il doit être effectué en urgence, les Parties à la CITES sont convenues d'un ensemble de procédures simplifiées en matière de permis et de certificats. En août 2019, les 183 Parties à la CITES ont modifié ces procédures, afin de faciliter davantage l'acheminement rapide des échantillons de diagnostic, et il a été convenu que des orientations sur leur utilisation destinées aux intervenants doivent être élaborées. Toutefois, les procédures simplifiées ne sont toujours pas adaptées aux diagnostics devant être effectués en urgence.

Une priorité absolue pour le contrôle des maladies et la conservation doit être de garantir l'accès à des diagnostics rapides et de qualité pour les espèces menacées de tous les taxons. L'utilisation du modèle existant des Laboratoires de référence de l'OIE, en coordination avec la CITES pour faciliter la sélection, l'enregistrement et le transport, permettrait un diagnostic rapide, tout en garantissant que l'accès et le partage des bénéfices sont pleinement respectés, grâce à des laboratoires de référence fiables. Toutefois, les centres d'épreuves de diagnostic reconnus comme Laboratoire de référence ou Centre collaborateur officiel par l'Organisation mondiale de la santé animale (OIE) ne sont pas automatiquement inscrits au registre de la CITES. L'enregistrement dépend de l'autorité de gestion de la Partie où est situé le centre, Partie qui peut ne pas être familiarisée avec les besoins dans le pays ou au niveau international en matière de santé de la faune sauvage.

De récents événements de mortalité massive chez des espèces menacées et la fréquence croissante des maladies infectieuses émergentes chez la faune sauvage ont à nouveau montré la nécessité de faciliter rapidement le transfert des échantillons biologiques lorsqu'il doit être effectué en urgence.

#### Recommandations :

- Inviter le représentant du secrétariat de la CITES à participer à une discussion sur ces questions avec le Groupe de travail.
- Explorer les possibilités de solliciter les Délégués de l'OIE et les Points focaux nationaux de l'OIE pour la faune sauvage, afin de discuter des besoins de transfert rapide des échantillons de diagnostic devant être effectué en urgence avec leurs homologues des autorités de gestion de la CITES dans leurs pays respectifs.

## 10. Surveillance au niveau national des maladies chez la faune sauvage

La surveillance des maladies est une activité s'appuyant sur des informations, qui comprend le recueil, l'analyse et l'interprétation de grands volumes de données relatives aux maladies chez les animaux et chez l'homme. La surveillance est essentielle pour assurer une communication des risques ainsi que des interventions de gestion des risques cohérentes et appropriées, ayant trait aux menaces sanitaires actuelles et émergentes. La surveillance de la santé humaine relève du secteur de la santé, la surveillance de la santé des animaux incombe aux organismes de l'agriculture, et la surveillance de la faune sauvage relève généralement des secteurs de l'environnement ou de la faune sauvage. Cette dernière est souvent la composante la plus faible d'un système de surveillance sanitaire complet et intégré, et les capacités nationales sont très diverses, variant de programmes bien établis à des programmes rudimentaires. Par conséquent, le renforcement des systèmes de surveillance des agents pathogènes chez la faune sauvage est indispensable pour prévenir et contrôler la propagation des agents pathogènes à l'interface homme – bétail – faune sauvage, afin de protéger la biodiversité et de favoriser des écosystèmes en bonne santé.

Le Groupe de travail a discuté d'options visant à renforcer les capacités pour la surveillance des maladies chez la faune sauvage au niveau national. Il a été évoqué que le réseau de Centres collaborateurs serait un point de départ logique pour commencer à élaborer un programme, et que ce serait probablement un projet à long terme impliquant le personnel et le soutien financier de l'OIE. Le Groupe de travail a également discuté des bénéfices que conférerait la poursuite du développement d'un réseau de Points focaux pour la faune sauvage, avec le soutien d'un personnel dédié de l'OIE (voir également les recommandations du point 5). Les partenariats avec des Organisations non gouvernementales et d'autres institutions internationales ont également fait l'objet de discussion.

Il apparaît que l'expérience et les capacités relatives à la surveillance des maladies chez la faune sauvage varient fortement selon les pays, ce qui entraîne des difficultés pour la préparation des programmes de formation destinée à ce public de différents niveaux. Le Groupe de travail a discuté de l'adaptation de la formation en fonction des besoins de pays spécifiques. Le concept consistant à procéder au sein des pays à des évaluations des besoins en matière de surveillance des maladies chez la faune sauvage et à élaborer conjointement des programmes de formation qui sont adaptés aux besoins de pays spécifiques a été discuté. L'évaluation des besoins consisterait à examiner le programme actuel, aider à définir ce qui est souhaité pour le futur, et identifier les besoins et les lacunes. Des modules de formation portant sur divers aspects de la surveillance des maladies chez la faune sauvage pourraient également être élaborés. Des plateformes virtuelles pourraient être utilisées pour dispenser une partie de ces formations, et l'évaluation des besoins pourrait être reliée à l'outil Performance des services vétérinaires (PVS).

L'idée d'élaborer un chapitre du *Code* consacré à la surveillance sanitaire chez la faune sauvage a également été soulevée, et le Groupe de travail est convenu qu'il fallait poursuivre dans cette voie. Les Lignes directrices pour la prévention et le contrôle de la peste des petits ruminants chez la faune sauvage pourraient constituer une base à ce chapitre du *Code*.

### Recommandations :

- Le Groupe de travail travaillerait avec le Centre collaborateur de l'*USGS / Canadian Wildlife Health Cooperative* (Réseau canadien pour la santé de la faune), afin d'élaborer une note conceptuelle pour le renforcement des capacités de surveillance au niveau national des maladies chez la faune sauvage.
- Proposer à la Commission du *Code terrestre* et à la Commission scientifique pour les maladies animales l'élaboration d'un chapitre du *Code sanitaire pour les animaux terrestres* consacré à la surveillance au niveau national des maladies chez la faune sauvage, en se basant sur les chapitres 1.4. « Surveillance de la santé animale » et 4.15. « Contrôle sanitaire officiel des maladies des abeilles » et sur les « Lignes directrices pour la prévention et le contrôle de la peste des petits ruminants » (voir également les recommandations au point 8).

## 11. Réseau de Points focaux nationaux de l'OIE pour la faune sauvage

### 11.1. Prochain cycle de séminaires de formation : contenu et calendrier

Le Groupe de travail a été tenu informé de la préparation du sixième cycle d'ateliers de formation destinés aux Points focaux pour la faune sauvage. Ce cycle aura pour thème la surveillance et la gestion des maladies chez la faune sauvage, et un manuel détaillé sera élaboré en complément des ateliers par le Centre collaborateur pour la santé de la faune sauvage et la biodiversité (Canada / États-Unis d'Amérique). Un premier projet a été diffusé aux membres du Groupe de travail en mars 2020. Une deuxième version tenant compte de ses commentaires a été transmise aux membres du Groupe de travail lors de cette réunion. Les membres, en s'appuyant sur les discussions consacrées à ce point ainsi que sur le point portant sur la surveillance au niveau national des maladies chez la faune sauvage, examineront cette deuxième version et transmettront leurs commentaires d'ici la fin janvier 2021.

Les ateliers de formation en Europe, en Afrique et en Amérique initialement prévus en 2020 ont été reportés à 2021 ou 2022, en raison de la situation liée au Covid-19. Les réunions seront organisées en présence ou virtuellement en fonction de l'évolution et de la gestion de la pandémie de Covid-19 dans le monde.

Le Groupe de travail a souligné l'importance des laboratoires vétérinaires dans le système de surveillance des maladies chez la faune sauvage. Il a donc insisté sur l'intérêt d'avoir, lors du même atelier de formation, les Points focaux nationaux de l'OIE pour la faune sauvage, les Laboratoires et l'information sur la santé animale.

## **11.2. Comment renforcer le réseau de Points focaux pour la faune sauvage ?**

Le Groupe de travail a discuté de la manière permettant de renforcer le réseau de Points focaux pour la faune sauvage et a formulé quelques recommandations.

### Recommandations :

- L'OIE désigne un coordinateur dédié (« coordinateur des Points focaux pour la faune sauvage ») au siège de l'OIE, afin d'apporter un soutien aux Points focaux pour la faune sauvage. Le coordinateur travaillera avec les Points focaux nationaux pour la faune sauvage dans les différentes régions du monde, afin d'encourager la notification à l'OIE des maladies non listées par l'OIE chez la faune sauvage. Il aidera à gérer les séminaires de formation pour l'OIE et facilitera la coordination et la communication des Points focaux pour la faune sauvage entre eux, ainsi qu'avec l'OIE (voir également les recommandations du point 5).
- Le mandat destiné aux Points focaux nationaux pour la faune sauvage est mis à jour afin de mentionner que les Points focaux pour la faune sauvage désignés doivent, de préférence, appartenir à l'Autorité chargée de la faune sauvage ou être au moins sous la responsabilité du Délégué et en contact étroit avec l'Autorité chargée de la faune sauvage.

## **12. Survenues de problèmes et de maladies émergents et remarquables chez la faune sauvage, présentant un intérêt pour l'OIE : rapports des membres du Groupe de travail sur la faune sauvage**

Les membres du Groupe de travail ont produit, en amont de la réunion, une mise à jour écrite portant sur les survenues de problèmes et de maladies émergentes et remarquables chez la faune sauvage dans chacune des Régions de l'OIE. Les rapports ont été regroupés et révisés et figurent en annexe IV. Ce rapport représente une source d'informations unique et de valeur qui peut apporter des éléments pour les stratégies de contrôle des maladies et de conservation. Le format du rapport a fait l'objet d'une discussion.

Il est à noter qu'il existe un biais sur la survenue des maladies figurant dans le rapport de l'annexe IV, en faveur des pays qui ont activement contribué à ce rapport.

### Recommandations :

- Les futurs rapports pour chaque région doivent être organisés en deux parties :
  - (1) les maladies ou événements chez la faune sauvage d'importance, qui sont soit des maladies listées par l'OIE chez la faune sauvage, soit des maladies non listées par l'OIE chez la faune sauvage, en mentionnant : le nom de la maladie ou une description de l'événement, les espèces concernées, le nombre d'animaux infectés [pour une maladie] et le nombre de morts [pour une maladie et des événements], les mesures de contrôle mises en œuvre, le cas échéant, et les références scientifiques, et ;
  - (2) les maladies ou les événements chez la faune sauvage d'importance, qui ne sont pas référencés par l'OIE. Les mêmes informations détaillées que celles mentionnées ci-dessus doivent être intégrées, ainsi qu'un avis indiquant si la maladie doit être prise en considération pour être incluse dans la liste de l'OIE et pourquoi.
- Élaboration et diffusion d'un modèle standard et d'un guide de rédaction, afin de faciliter la production et le collationnement du rapport.

## **13. Stratégie, établissement des priorités de travail et programme de travail pour 2021**

Le Groupe de travail a établi la liste suivante des activités identifiées comme étant prioritaires pour ses travaux en 2021, en ligne avec son mandat. En plus de cette liste, le Groupe de travail répondra aux demandes ponctuelles de l'OIE.

- *Participer au futur Groupe ad hoc, qui devrait se réunir en 2021, chargé d'élaborer des lignes directrices pour la réduction du risque d'événements de propagation d'agents pathogènes des animaux à l'homme sur les marchés vendant de la faune sauvage et tout au long de la chaîne d'approvisionnement de faune sauvage.*

- Contribuer à la finalisation de la note conceptuelle de l'OIE sur le Cadre en faveur de la santé de la faune sauvage.
- Réviser la deuxième version du manuel de formation consacré à la surveillance et au contrôle des maladies chez la faune sauvage, élaboré à l'intention des Points focaux pour la faune sauvage, par le Centre collaborateur de l'OIE pour la faune sauvage aux États-Unis d'Amérique.
- Évaluer les deux outils d'évaluation disponibles (JEE et PVS) et faire un retour à l'OIE sur une série d'options relatives à leur utilisation ou leur adaptation aux fins de l'OIE.
- Contribuer au thème technique de la Session générale de mai 2021 portant sur la santé chez la faune sauvage et les événements de propagation de maladies à l'interface entre l'homme, le bétail et la faune sauvage.
- Aider l'OIE à :
  - réviser le mandat des Point focaux pour la faune sauvage, afin d'y faire apparaître le lien entre ces Points focaux et les autorités en charge de la faune sauvage ;
  - développer et animer le réseau de Points focaux pour la faune sauvage ;
  - élaborer une note conceptuelle pour les futures formations des Points focaux pour la faune sauvage.
- Contribuer à l'augmentation du nombre de Centres collaborateurs pour la faune sauvage et communiquer avec le réseau actuel de Centres collaborateurs pour la faune sauvage.
- Aider l'OIE à pérenniser et à développer les partenariats et les activités avec les organisations internationales pertinentes [mise à jour de l'accord avec la CITES et l'UICN, nouvel accord avec la WDA], en fournissant des contacts et en proposant des idées pour ce qui relève de la participation et de la représentation de l'OIE.
- Apporter un soutien au Service d'Information et d'analyse de la santé animale mondiale de l'OIE (WAHIAD) afin d'encourager les points focaux pour la faune sauvage à effectuer la notification annuelle des maladies de la faune sauvage non listées par l'OIE, notamment :
  - finaliser les fiches techniques sur les maladies, comprenant les définitions de cas et des références aux méthodes de diagnostic appropriées pour chaque agent pathogène des maladies chez la faune sauvage ne figurant pas dans la liste de l'OIE ;
  - aider à préparer les matériels d'information qui sont diffusés aux Points focaux pour la faune sauvage ;
  - compiler les références relatives aux méthodes de diagnostic appropriées pour chaque agent pathogène figurant sur la liste des maladies et agents pathogènes chez la faune sauvage non listés par l'OIE.
- Travailler, avec les Services appropriés de l'OIE et les Commissions spécialisées, à l'élaboration de normes relatives aux échanges commerciaux de faune sauvage.
- Poursuivre la participation au groupe sur la faune sauvage du Réseau mondial de recherche et d'expertise (GREN) et travailler par l'intermédiaire de l'OIE pour chercher à obtenir la publication des lignes directrices en matière de prévention et de contrôle de la peste des petits ruminants (PPR) chez la faune sauvage.
- Apporter si nécessaire un soutien à l'OIE, pour les maladies pour lesquelles il y a une stratégie de contrôle de l'OIE.
- Aider la Commission des normes sanitaires pour les animaux aquatiques à identifier les candidats potentiels au statut de Laboratoires de référence pour les maladies des amphibiens.
- Soutenir :
  - les contributions de l'OIE au Comité du plan directeur de recherche et développement de l'OMS sur le COVID-19 et communiquer les informations aux Membres.
  - l'OIE dans le cadre de son travail avec le Partenariat collaboratif pour la gestion durable de la faune sauvage.
  - l'OFFLU dans ses efforts pour recueillir des informations relatives à la surveillance des virus de l'influenza aviaire chez la faune sauvage.



#### **14. Dates de la prochaine réunion**

Le Groupe de travail a proposé que sa prochaine réunion se tienne aux dates suivantes : du mardi 7 au vendredi 10 décembre 2021. Il a également proposé d'organiser une réunion virtuelle du mardi 15 au vendredi 18 juin 2021, afin de traiter plus efficacement les activités liées à la faune sauvage pour lesquelles il y a eu des développements dans le cadre de la situation sanitaire mondiale.

#### **15. Adoption du rapport**

Le rapport a été adopté par le Groupe de travail.

---

.../Annexes



## **RÉUNION DU GROUPE DE TRAVAIL DE L'OIE SUR LA FAUNE SAUVAGE**

**Paris (France), 1 - 4 décembre 2020**

---

### **Ordre du jour**

- 1. Résumé**
  - 2. Ouverture**
  - 3. Adoption de l'ordre du jour et désignation du rapporteur**
  - 4. Notification des maladies**
    - 4.1. Informations relatives aux notifications des maladies chez la faune sauvage ne figurant pas dans la liste de l'OIE, transmises via WAHIS-Wild, et sur les maladies chez la faune sauvage figurant dans la liste de l'OIE, transmises via WAHIS
    - 4.2. Comment améliorer la notification à l'OIE des maladies chez la faune sauvage et actions proposées pour accroître l'intérêt des Membres de l'OIE à déclarer les maladies chez la faune sauvage
  - 5. Mécanismes visant à aider les Membres à gérer les événements sanitaires chez la faune sauvage**
  - 6. Cadre de l'OIE en faveur de la santé de la faune sauvage**
    - 6.1. Discussions portant sur la version la plus récente de la note conceptuelle pour un Cadre de l'OIE en faveur de la santé de la faune sauvage (comprenant les commentaires des parties prenantes externes et les retours d'informations des webinaires) et adoption d'une version finale
    - 6.2. Discussions relatives à la mise en œuvre, la mobilisation des ressources et l'engagement des parties prenantes
  - 7. Orientations relatives à la réduction du risque d'émergence des maladies et de propagation des animaux à l'homme à la faveur des échanges commerciaux de faune sauvage et tout au long de la chaîne d'approvisionnement**
    - 7.1. Élaboration d'un document portant sur le cadre décisionnel fondé sur les risques pour ce qui a trait aux échanges commerciaux de faune sauvage
    - 7.2. Mise à jour de l'analyse documentaire relative au commerce de faune sauvage
    - 7.3. Mandat et membres du Groupe *ad hoc*
  - 8. Intégrer les besoins en matière de santé de la faune sauvage dans l'outil PVS de l'OIE**
  - 9. Faciliter l'acheminement des échantillons de diagnostic issus de la faune sauvage**
  - 10. Surveillance au niveau national des maladies chez la faune sauvage**
  - 11. Réseau de Points focaux nationaux de l'OIE pour la faune sauvage**
    - 11.1. Prochain cycle de séminaires de formation : contenu et calendrier
    - 11.2. Comment renforcer le réseau de Points focaux pour la faune sauvage ?
  - 12. Survenues de problèmes et de maladies émergents et remarquables chez la faune sauvage, présentant un intérêt pour l'OIE : rapports des membres du Groupe de travail sur la faune sauvage**
  - 13. Stratégie, établissement des priorités de travail et programme de travail pour 2021**
  - 14. Dates de la prochaine réunion**
  - 15. Adoption du rapport**
-



**RÉUNION DU GROUPE DE TRAVAIL DE L'OIE SUR LA FAUNE SAUVAGE**  
**Paris (France), 1 - 4 décembre 2020**

---

**Liste des participants**

**MEMBRES**

---

**Dr William B. Karesh** (*Président*)

Executive Vice President for Health and  
Policy EcoHealth Alliance / Wildlife Trust  
520 Eighth Avenue, Suite 1200  
New York, NY. 10018  
ÉTATS-UNIS D'AMÉRIQUE

**Dr Markus Hofmeyr**

Program Officer  
Environment Programme  
Wildlife Conservation & trade  
Oak Philanthropy (UK) Ltd  
3<sup>rd</sup> Floor, 43 Palace Street  
London SW1E 5HL  
ROYAUME-UNI

**Dr Rupert Woods**

Suite E 34 Suakin Drive  
Mosman, NSW 2088  
AUSTRALIE

**Dr Marcela Uhart**

Los Alerces 3376  
Puerto Madryn, Chubut (9120)  
ARGENTINE

**Dr Jonathan Sleeman**

US Geological Survey  
US Department of Interior  
National Wildlife Health Center  
6006 Schroeder Road  
Madison, Wisconsin 53711  
ÉTATS-UNIS D'AMÉRIQUE

**Prof. Koichi Murata**

Department of Wildlife Science  
College of Bioresource Sciences  
Nihon University  
1866 Kameino, Fujisawa  
Kanagawa 252-8510  
JAPON

**Prof. Marie-Pierre Ryser-Degiorgis**

Head of the FIWI Wildlife Group  
Centre for Fish and Wildlife Health (FIWI)  
Dept. Infectious Diseases and Pathobiology  
Vetsuisse Faculty, University of Bern  
Postfach, Länggass-Str. 122  
CH-3001 Bern  
SUISSE

**SIEGE DE L'OIE**

---

**Dr Keith Hamilton**

Chef du  
Service de la Préparation et de la Résilience  
oie@oie.int

**Dr François Diaz**

Chargé de mission  
Service de la Préparation et de la Résilience  
oie@oie.int

---



## **Document de travail : notification des maladies chez la faune sauvage, Actions recommandées pour son amélioration**

**Contexte** : la notification des maladies chez les animaux sauvages repose actuellement sur deux canaux différents :

1. une notification officielle pour les 110 maladies listées par l'OIE (81 chez les animaux terrestres et 29 chez les animaux aquatiques) qui doivent être déclarées pour la faune sauvage et pour les animaux domestiques ; et
2. une notification sur la base du volontariat pour 54 maladies sélectionnées (à savoir, des maladies ne figurant pas dans la liste de l'OIE), lorsqu'elles sont détectées chez des espèces sauvages, car ces maladies ont une incidence particulière sur la santé de la faune sauvage.

La notification en tant que *maladie émergente* de certaines maladies affectant la faune sauvage est en outre obligatoire, conformément à l'article 1.1.4 du *Code sanitaire pour les animaux terrestres*.

**Situation actuelle en matière de notification** : s'il y a une relative observance pour ce qui concerne la notification des maladies chez la faune sauvage appartenant à la liste de l'OIE, et de celles officiellement reconnues comme émergentes, la situation est loin d'être optimale pour les maladies ne figurant pas dans la liste de l'OIE, même après plusieurs années d'efforts pour sensibiliser les pays. Les principales raisons pour lesquelles les pays ne communiquent pas de données semblent être les suivantes : des capacités insuffisantes, un manque de volonté, les risques perçus, un manque de retour d'informations ou de valeur de partage, etc.

Objectif : discuter de mesures permettant d'améliorer la situation relative aux maladies chez la faune sauvage (en axant principalement la discussion sur celles dont la déclaration n'est pas obligatoire)

**Mesures à prendre** : compte tenu de la situation et de l'importance accrue de la notification des maladies chez la faune sauvage, l'OIE prend un risque stratégique en ne soutenant pas ou en n'encourageant pas davantage la notification des maladies chez la faune sauvage, et nous devons envisager des approches radicales et plus fortes pour améliorer la situation.

Pour tester l'efficacité de la mise en œuvre des mesures décrites dans le document, celles-ci pourraient être expérimentées dans un nombre réduit de pays, sélectionnés sur la base d'une analyse des lacunes en matière de notification, et en effectuant un suivi des améliorations d'indicateurs sélectionnés au fil du temps. Le rôle de l'OIE dans la promotion d'une approche non conflictuelle pour la notification des maladies doit être très important.

### **Solutions possibles / points de discussion** :

- Définir l'approche stratégique de l'OIE et déterminer l'allocation de ressources spécifiques :
  - utiliser l'analyse présentée au Groupe de travail sur la faune sauvage par le Service d'information et d'analyse de la santé animale mondiale (WAHIAD) ainsi que les informations déjà recueillies lors d'enquêtes antérieures (et déjà communiquées par le Groupe de travail sur la faune sauvage lors des années précédentes) pour mettre en exergue les domaines à améliorer et les pays prioritaires. Ce recours aidera à définir les prochaines étapes des actions de l'OIE ;
  - l'OIE aurait besoin d'un coordinateur des Points focaux nationaux de l'OIE pour la faune sauvage. Ce coordinateur sera chargé d'animer le réseau de Points focaux pour la faune sauvage, de gérer les séminaires de formation destinés aux Points focaux nationaux de l'OIE pour la faune sauvage organisés dans les différentes régions du monde, et d'encourager la notification à l'OIE des maladies de la faune sauvage ne figurant pas dans la liste de l'OIE ;
  - les ressources et les coûts supportés par l'OIE afin de mettre à disposition un cadre pour la notification pourraient être partagés avec l'OMS, la FAO et d'autres grandes organisations non gouvernementales.
- *Faciliter la notification* :
  - pour les maladies figurant dans le rapport annuel pour la faune sauvage
    - Réviser la liste des maladies en vue d'en réduire le nombre et de se concentrer sur les plus pertinentes, en se basant sur les critères déjà établis par le Groupe lors de sa dernière réunion (mars 2020).

- Réviser le mandat des Points focaux nationaux pour la faune sauvage et suggérer fortement qu'ils doivent dépendre du ministère gouvernemental ayant un accès direct aux autorités en charge de la faune sauvage, afin de faciliter l'accès aux informations relatives aux événements de maladies. Cet aspect peut varier d'un pays à un autre. En outre, la description de poste des Points focaux pour la faune sauvage doit comporter les attributs et compétences essentiels leur permettant d'effectuer leur travail.
    - pour d'autres maladies d'intérêt (qui ne sont pas incluses dans une des deux listes : maladies listées par l'OIE et maladies non listées par l'OIE)
      - Le Groupe de travail pour la faune sauvage doit identifier et communiquer pour examen par la Commission scientifique pour les maladies animales ou par la Commission de la santé des animaux aquatiques, en fonction des cas, une liste des maladies de la faune sauvage considérées comme *émergentes* (lien vers la procédure officielle normalisée en cours d'élaboration), pour lesquelles la déclaration est obligatoire (article 1.1.4)
- *Améliorer le cadre juridique :*
  - envisager de rendre obligatoire la notification des maladies dans le rapport annuel pour la faune sauvage
- *Améliorer et simplifier le mécanisme de notification :* l'idée est de rendre plus rapide la notification des informations de haut intérêt
  - Pour les maladies figurant dans le rapport annuel pour la faune sauvage :
    - notification par le biais du nouveau rapport annuel pour la faune sauvage via OIE-WAHIS, mais en ajoutant la possibilité de notifier avec une fréquence mensuelle (non disponible actuellement ; à développer)
  - Pour les maladies identifiées comme émergentes :
    - notification via OIE-WAHIS comme notification immédiate, afin d'avoir une notification en temps réel ou s'en approchant
  - Pour toute autre information que les pays souhaiteraient partager :
    - signalement au titre de l'article 1.1.6
- *Faciliter le partage / la visibilité :*
  - pour les informations communiquées par le canal habituel OIE-WAHIS, présenter les informations relatives aux maladies dans la nouvelle interface publique OIE-WAHIS dédiée à la faune sauvage ;
  - pour les informations communiquées par des canaux différents :
    - créer une page web dédiée + une liste de distribution dédiée ;
    - la diffusion des informations peut également être réalisée en partenariat avec d'autres institutions telles que l'UICN (lien direct entre les notifications des maladies chez les animaux sauvages et la liste rouge des espèces menacées de l'UICN) et d'autres partenaires pertinents.
- *Encourager la notification :*
  - fixer et convenir d'objectifs avec l'Assemblée mondiale des Délégués afin d'améliorer la notification, à savoir une augmentation de 20 % des déclarations en XX ans, etc. et en rendre compte lors de chaque Session générale annuelle, en soulignant quels pays ont fait un travail satisfaisant et, à terme, mettre en évidence pour quelles Régions / zones des améliorations sont nécessaires ;
  - associer la notification des maladies chez la faune sauvage à un type de gratification, par exemple des avis d'experts prodigués par la Commissions du *Code* ou le Groupe de travail sur la faune sauvage de l'OIE, visant à apporter un soutien à la gestion d'un événement de maladie chez la faune sauvage ;
  - du matériel de communication met en lumière que la notification des maladies chez la faune sauvage fait preuve de transparence, une approche holistique et progressive pour la santé animale et suivant le concept « Une seule santé », et démontre qu'une surveillance solide est en place. Cette mesure doit permettre de renforcer le climat de confiance avec les autres pays (en particulier les partenaires commerciaux) ;



- organiser une formation commune aux Points focaux pour la faune sauvage et aux Points focaux pour la notification des maladies (et éventuellement également aux Points focaux pour les laboratoires) ;
  - engager les Points focaux pour la faune sauvage dans un réseau dynamique (plan de communication entre les séminaires, permettant de partager les informations / ressources qui leur sont utiles, les impliquer dans l'élaboration de documents, dans les groupes d'experts, etc.)
  - aider à la coordination au moment approprié, par l'intermédiaire de notre réseau de Centres collaborateurs de l'OIE pour la faune sauvage (mécanisme à déterminer : cellule de coordination d'urgence ou mécanisme équivalent), lorsqu'un événement affectant la santé de la faune sauvage survient (une procédure pourrait être élaborée pour aider les Membres de l'OIE à gérer cet événement, depuis le recueil d'échantillons jusqu'à la notification de l'événement à l'OIE).
- *Améliorer la sensibilité du système :*
    - procéder à une évaluation afin de déterminer quelles maladies n'ont pas été notifiées, quelles informations sont réellement manquantes ;
    - procéder à un exercice de hiérarchisation, afin d'évaluer quelles sont les maladies importantes (rôle important joué par la faune sauvage) sur lesquelles l'OIE doit porter davantage son attention ;
    - améliorer l'activité de recherche effective consacrée aux événements importants chez la faune sauvage (algorithme dédié pour les maladies non listées par l'OIE, et améliorer la source d'informations, en ciblant plus spécifiquement les maladies chez la faune sauvage), afin de réduire autant que possible les incohérences entre les notifications des pays et les informations provenant d'autres sources ;
    - l'OIE doit disposer d'une personne au niveau central, se consacrant davantage à la recherche d'informations non officielles, et doit réduire les incohérences entre les notifications officielles et la réalité de terrain (vérification des faits). Envisager d'aborder cette vérification des faits dans un nombre choisi de pays ;
    - réfléchir à une revue spécifique de la littérature scientifique, visant à détecter les incohérences avec les documents publiés (approche à long terme pour la vérification des faits). Un poste de stagiaire pourrait être proposé pour aider à cette activité ? ;
    - connexion avec le Groupe de travail sur la faune sauvage (création d'une communauté dédiée au sein de l'EIOS (*Epidemic Intelligence from Open Sources*), comprenant des experts de la faune sauvage et d'autres partenaires pertinents).
-



## **Survenues de problèmes et de maladies émergents et remarquables chez la faune sauvage, présentant un intérêt pour l'OIE : rapports des membres du Groupe de travail sur la faune sauvage**

### **AFRIQUE**

Veillez noter qu'à cause des mesures de confinements, de nombreux cas de maladies chez la faune sauvage n'ont pas été diagnostiqués en Afrique, en raison des restrictions aux voyages et d'un manque de financement pour effectuer un bilan de diagnostic approprié. Ce problème est chronique dans la plupart des États africains et les morts chez la faune sauvage font rarement l'objet d'un suivi, excepté lorsqu'il y a une unité spécialisée pour la faune sauvage dans les pays concernés. L'impact économique du confinement lié au COVID-19 imposé à l'Afrique et la baisse du tourisme conduiront à une très faible amélioration de la surveillance et des diagnostics des maladies chez la faune sauvage dans la ou les années à venir, amélioration à laquelle l'OIE doit participer dans le cadre d'appels réguliers lancés aux Points focaux des représentants africains de l'OIE.

Les maladies décrites dans ce rapport sont axées sur les maladies remarquables et émergentes, et non sur les maladies communes qui sont diagnostiquées facilement et fréquemment (telles que la rage, la fièvre aphteuse, etc., à moins qu'elles ne soient remarquables ou émergentes).

Le **coronavirus** s'est propagé dans toute l'Afrique, mais avec un nombre (en pourcentage) de personnes infectées nettement inférieurs. Un cas concernant la faune sauvage a été signalé chez un puma (*Puma concolor*) appartenant à un collectionneur privé d'Afrique du Sud. Le puma a été infecté par un préposé aux animaux positif et s'est rétabli après un traitement symptomatique. Le cas sera publié.

**Morts d'éléphants en Namibie, au Zimbabwe et au Botswana** : de mars à mai, plus de 300 éléphants sont morts dans le nord-ouest du Botswana. Après de nombreuses difficultés (dues au COVID et aux restrictions relatives aux permis), des échantillons ont été acheminés à différents laboratoires et le gouvernement du Botswana a déclaré que les décès étaient dus à une intoxication en lien avec des cyanobactéries présentes dans des trous d'eau de la région. Les résultats publiés n'ont pas été communiqués et, d'après la correspondance personnelle, il est clairement apparu que les échantillons n'étaient pas de la meilleure qualité et que des doutes persistaient quant au diagnostic final. De mai à septembre, 34 éléphants sont morts au Zimbabwe, et de nouveaux échantillons ont été obtenus et un diagnostic définitif d'infection par *Pasteurella Multocida* a été établi. Plusieurs morts (dont le nombre n'a pas été confirmé) sont survenues dans la région du Zambèze en Namibie, pour lesquelles un diagnostic de fièvre charbonneuse a été suspecté. En novembre, un épisode supplémentaire de mortalité chez des éléphants a été enregistré dans la région du Zambèze en Namibie (30) et dans le delta central de l'Okavango au Botswana (30+), mais aucun diagnostic n'avait été confirmé à la date du présent rapport. Une réunion du groupe de travail sur la santé animale pour la zone de conservation transfrontalière du Kavango-Zambèze était prévue le 8 décembre, afin de discuter des mortalités chez les éléphants de cette région et des éléments de preuve forts permettent de penser qu'ils étaient en lien avec les conditions environnementales de l'époque.

**Maladie à virus Ebola** : en République démocratique du Congo chez l'homme. Depuis le début de l'épidémie déclaré le 1<sup>er</sup> juin 2020, le nombre cumulé de cas est de 128 chez l'homme, dont 119 confirmés et 9 probables. Il y a eu au total 53 décès (44 confirmés et 9 probables) et 69 guérisons (personnes guéries ou ayant survécu à la maladie à virus Ebola). Le 18 novembre 2020 marque la fin du 11<sup>e</sup> foyer de maladie à virus Ebola en République démocratique du Congo, près de 6 mois après que les premiers cas ont été déclarés dans la province de l'Équateur. Le foyer s'est produit dans des communautés dispersées des forêts tropicales denses, ainsi que dans des zones urbaines surpeuplées, ce qui a été à l'origine de difficultés logistiques. Celles-ci ont été surmontées grâce au leadership du gouvernement et des communautés locales, soutenus par l'Organisation mondiale de la santé et des partenaires. Aucun cas chez la faune sauvage n'a été enregistré, mais il est possible que des primates aient également été touchés.

**Fièvre de Lassa** : au Nigeria chez l'homme. De la semaine 1 à la semaine 45 de l'année 2020, un total cumulé de 234 décès ont été déclarés, avec un taux de mortalité de 20,6 %, qui est inférieur au taux de mortalité constaté pour la même période en 2019 (20,9 %). Aucune information relative aux animaux sauvages n'a pu être obtenue. Il est connu que des rongeurs (écureuils) sont des porteurs asymptomatiques de la maladie et qu'ils sont donc à l'origine de l'infection zoonotique.

**Fièvre de la vallée du Rift** : au Sénégal. Localisation du foyer : Bango, Saint-Louis ; date de début du foyer : 3 septembre 2020 ; état du foyer : en cours (ou date de résolution non communiquée) ; nombre total d'animaux atteints par espèce : antilope rouanne (*Hippotragus equinus* (Bovidae) / Suspicion : 3 / Cas : 1 / Décès : 1

**Fièvre jaune** : Afrique (21), Nigeria (Benue). Plus de 20 personnes sont décédées alors qu'un foyer mortel de fièvre jaune continue de ravager une partie de l'État de Benue. Le Nigeria fait face à des foyers annuels successifs (en l'occurrence, le dernier en date) de fièvre jaune depuis le retour de la maladie en septembre 2017. Depuis le début de l'année 2020, un total de 1558 suspicions de cas et 46 cas confirmés a été déclaré dans 481 (62 %) zones de gouvernement local, dans les 36 états et dans le Territoire de la capitale fédérale. Aucun élément de preuve ou de discussion relatif à l'implication potentielle des animaux sauvages comme réservoirs n'a été présenté, et il est suspecté que la transmission serait due directement aux moustiques.

**Lèpre** (*Mycobacterium leprae*) : Guinée-Bissau et Côte d'Ivoire. des chimpanzés sauvages infectés par la lèpre ont été observés pour la première fois, dans deux régions d'Afrique de l'Ouest qui sont séparées par des centaines de kilomètres. Les experts ont découvert deux populations de chimpanzés sauvages, dans le parc national de Cantanhez en Guinée-Bissau et dans le parc national de Taï en Côte d'Ivoire, qui sont infectées par cette maladie, comme l'ont confirmé des échantillons de matières fécales.

**Fièvre charbonneuse** : dans la faune sauvage en Ouganda. L'*Uganda Wildlife Authority* (Autorité en charge de la faune sauvage d'Ouganda) a enregistré cette année [2020], plus de 150 morts d'animaux sauvages dues à la fièvre charbonneuse dans le parc national Queen Elizabeth. La majorité des animaux qui sont morts de fièvre charbonneuse étaient des hippopotames (*Hippopotamus amphibius*), des buffles (*Syncerus caffer*) et des potamochères du Cap (*Potamochoerus larvatus*).

**Peste** (*Yersinia pestis*) : en République démocratique du Congo. La peste est endémique dans la province de l'Ituri. Du début de l'année 2020 à ce jour [mardi 20 octobre 2020], la province de l'Ituri a déclaré un total de 124 cas humains dont 17 décès (taux de mortalité de 18,7 %) dans 5 zones sanitaires, à savoir Aungba, Linga, Rethy, Aru, Logo et Kambala. En 2019, de la semaine 1 à la semaine 52, un total de 48 cas de peste bubonique incluant 8 décès a été déclaré dans le pays. Il est suspecté que les puces des rats sont la source de l'infection chez l'homme.

**Variolo du singe** : Afrique, République démocratique du Congo. Du 1<sup>er</sup> janvier au 13 septembre 2020, un total de 4 594 suspicions de cas de variolo du singe chez l'homme, dont 171 décès (taux de mortalité de 3,7 %), a été déclaré dans 127 zones sanitaires de 17 des 26 provinces de la République démocratique du Congo. La transmission entre humains semble directe et la source de l'infection n'est pas claire mais des rongeurs et/ou des singes pourraient en être à l'origine ; toutefois, le foyer se développe maintenant entre humains.

## ASIE

**Influenza aviaire** : d'importants foyers d'influenza aviaire hautement pathogène (IAHP) sont apparus à la fin de cette année dans des élevages de volailles de certaines régions d'Asie, telles que le Japon et la Corée du Sud.

Le suivi des oiseaux sauvages au Japon reposant sur 9 échantillons issus de trois canards sauvages, de deux prélèvements de fèces d'espèces inconnues et de quatre prélèvements environnementaux (eau) a révélé que, à fin novembre 2020, 6 cas positifs d'IAHP (H5N8) avaient été observés dans trois préfectures du Japon : Hokkaido, Kagoshima, Niigata (Tableau 1).

En Corée du Sud, le virus H5N8 a également été détecté en novembre dans des échantillons issus d'oiseaux sauvages à Cheonan-si, Chungcheongnam-do, à environ 84 kilomètres au centre-ouest de la capitale Séoul, et sur la Namdaecheon, une rivière se jetant dans la mer de l'Est. Il est suspecté que, l'année prochaine (2021), la situation sera grave non seulement pour les volailles mais aussi pour les oiseaux sauvages. De janvier à novembre de cette année, des cas d'influenza chez des oiseaux sauvages, qui comprennent des infections par des virus de l'influenza aviaire faiblement pathogène (IAFP), ont été déclarés en Inde, en Chine, en Russie, aux Philippines et au Japon, (Figure 1).

En Inde, le virus H5N1 de l'influenza aviaire a été détecté en février au parc biologique de Bhagwan Birsa du Jharkhand chez neuf oiseaux de zoo morts : trois marabouts chevelus (*Leptoptilos javanicus*), deux ibis à tête noire (*Threskiornis melanocephalus*) et quatre effraies de prairie (*Tyto longimembris*). Entre février et mars, Le virus H5N1 a en outre été détecté à Patna, dans l'État du Bihar, chez 50 corbeaux familiers (*Corvus splendens*) et 7 trogons à tête rouge (*Harpactes erythrocephalus*) morts.

En Chine, la mort de 58 cygnes migrateurs a été déclarée en janvier 2020, avec 6 localisations impliquant 5 villes. Le virus H5N6 de hautement pathogène a été isolé dans des échantillons provenant de onze cygnes chanteurs (*Cygnus cygnus*) et deux cygnes tuberculés (*Cygnus olor*) prélevés dans le Xinjiang, à l'ouest de la Chine.

## Situation relative aux apparitions de l'IAHP / IAFP dans les régions d'Asie en 2020

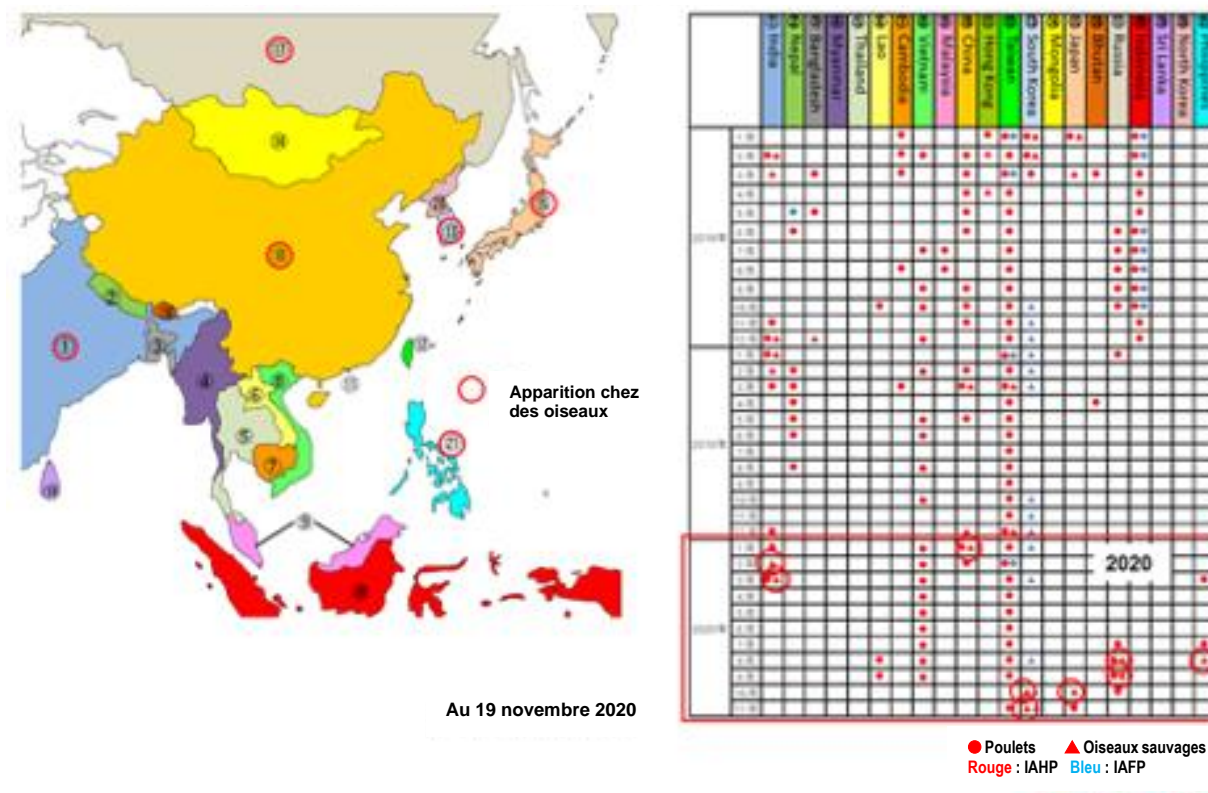


Figure 1. Survenue de l'influenza aviaire dans les pays asiatiques, de janvier à novembre 2020

Tableau 1. Suivi de l'influenza aviaire au Japon en 2020

Suivi des oiseaux sauvages au Japon, 2020-2021 - Au 29 novembre 23020 - Nouvelles informations - 6 cas confirmés dans 3 préfectures														
N°	Préfecture	Localisation	Espèce	Nom scientifique	Prélèvement	Date de prélèvement	Test rapide pour l'influenza A	Dépistage PCR pour l'influenza A	Diagnostic	Institut de diagnostic	Zone de suivi intensif (10km de rayon)	Enquête d'urgence**	Notification à l'OIE	Remarques
1	Hokkaido	Monbetsu	(Non identifiée)	NA	Fèces	24-10-20	NA	NA	Positif virus IAHP H5N8 (30-10-20)	Univ Hokkaido	Etablie le 30-10-20	31-10 - 2-11		
2	Kagoshima	Izumi	(Environnement)	NA	Eau	9-11-20	NA	NA	Positif virus IAHP H5N8 (13-11-20)	Univ Kagoshima	Etablie le 13-11-20	A		
3	Kagoshima	Izumi	(Non identifiée)	NA	Fèces	5-11-20	NA	Positif pour le virus de l'IA (10-11-20)	Négatif virus IAHP sous-type H2N9 (21-11-20)	Univ Kagoshima	Etablie le 17-11-20	A		
4	Kagoshima	Izumi	Canard pilet	<i>Anas acuta</i>	Carcasse	15-11-2016	NA	Positif pour le virus de l'IA (17-11-20)	Négatif virus IAHP sous-type H2N9 (21-11-20)	Univ Kagoshima	Etablie le 17-11-20	A		
5	Kagoshima	Izumi	Fuligule milouinan	<i>Aythya marila</i>	Carcasse	16-11-20	Négatif	Positif pour le virus de l'IA (17-11-20)	Négatif virus IAHP H5N8 (20-11-20)	Univ Kagoshima	Etablie le 17-11-20	A		
6	Kagoshima	Izumi	(Environnement)	NA	Eau	16-11-20	NA	NA	Positif virus IAHP H5N8 (20-11-20)	Univ Kagoshima	Etablie le 13-11-20	A		
7	Nigata	Agao	(Environnement)	NA	Eau	16-11-20	NA	NA	Positif virus IAHP H5N8 (25-11-20)	Univ Totton	Etablie le 25-11-20	A		
8	Hokkaido	Kuchian	Canard colvert	<i>Anas platyrhynchos</i>	Carcasse	17-11-20	Négatif	Positif pour le virus de l'IA (25-11-20)	Sous investigation	NIES	Etablie le 25-11-20	A		
9	Kagoshima	Izumi	(Environnement)	NA	Eau	23-11-20	NA	NA	Positif virus IAHP H5N8 (27-11-20)	Univ Kagoshima	Etablie le 13-11-20	A		

\*\* L'enquête d'urgence est destinée à rechercher des événements anormaux chez les oiseaux sauvages, tels qu'une mortalité massive ; Si des anomalies sont observées, elles sont décrites dans la colonne remarques.

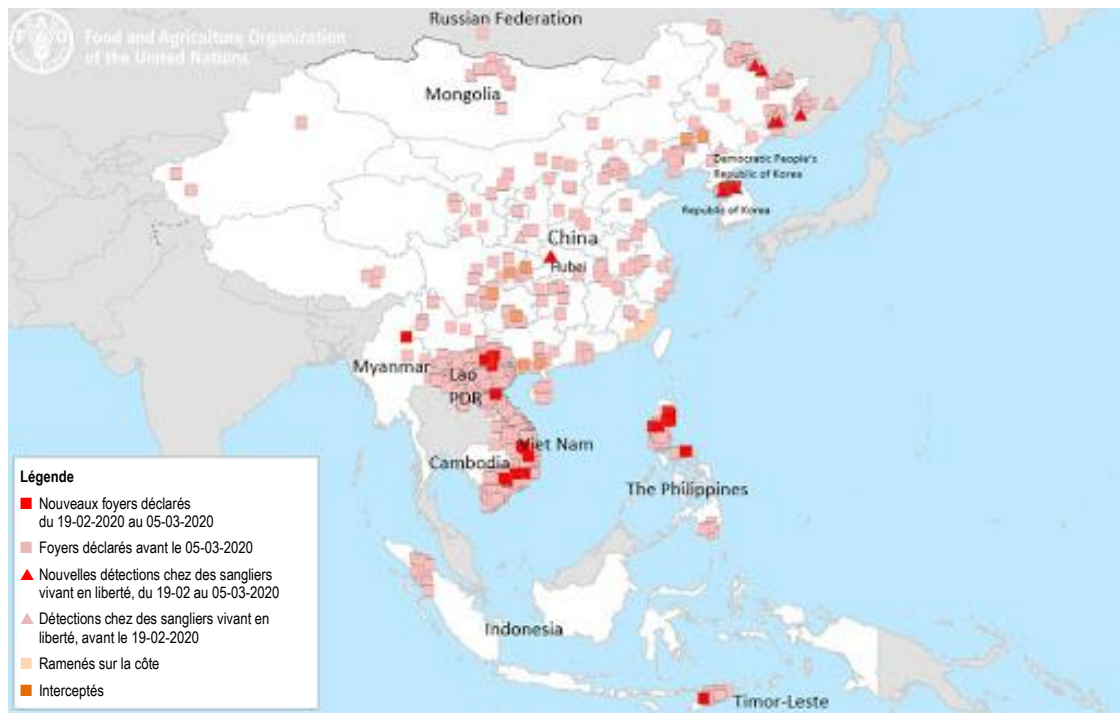
\* La zone de suivi intensif sera levée après 30 jours s'il n'y a pas eu de nouvelle détection du virus de l'IAHP.

**Peste porcine africaine** : en Corée du Sud, le nombre de cas de peste porcine africaine a régulièrement augmenté à l'intérieur et à l'extérieur de la zone démilitarisée. Depuis que trois sangliers morts en raison de la peste porcine africaine ont été trouvés dans la province de Gangwon-Do en janvier, un total de 791 cas d'infection par la peste porcine africaine a été déclaré chez des sangliers à ce jour.

En Chine, un total de 22 cas de peste porcine africaine chez des sangliers a été déclaré entre octobre et novembre (Figure 2).

En Papouasie-Nouvelle-Guinée, la mort de 396 des 700 porcs vivant en liberté dans quatre villages de Mendi Munihi (dans les Highlands du Sud) a été déclarée le 11 mars 2020.

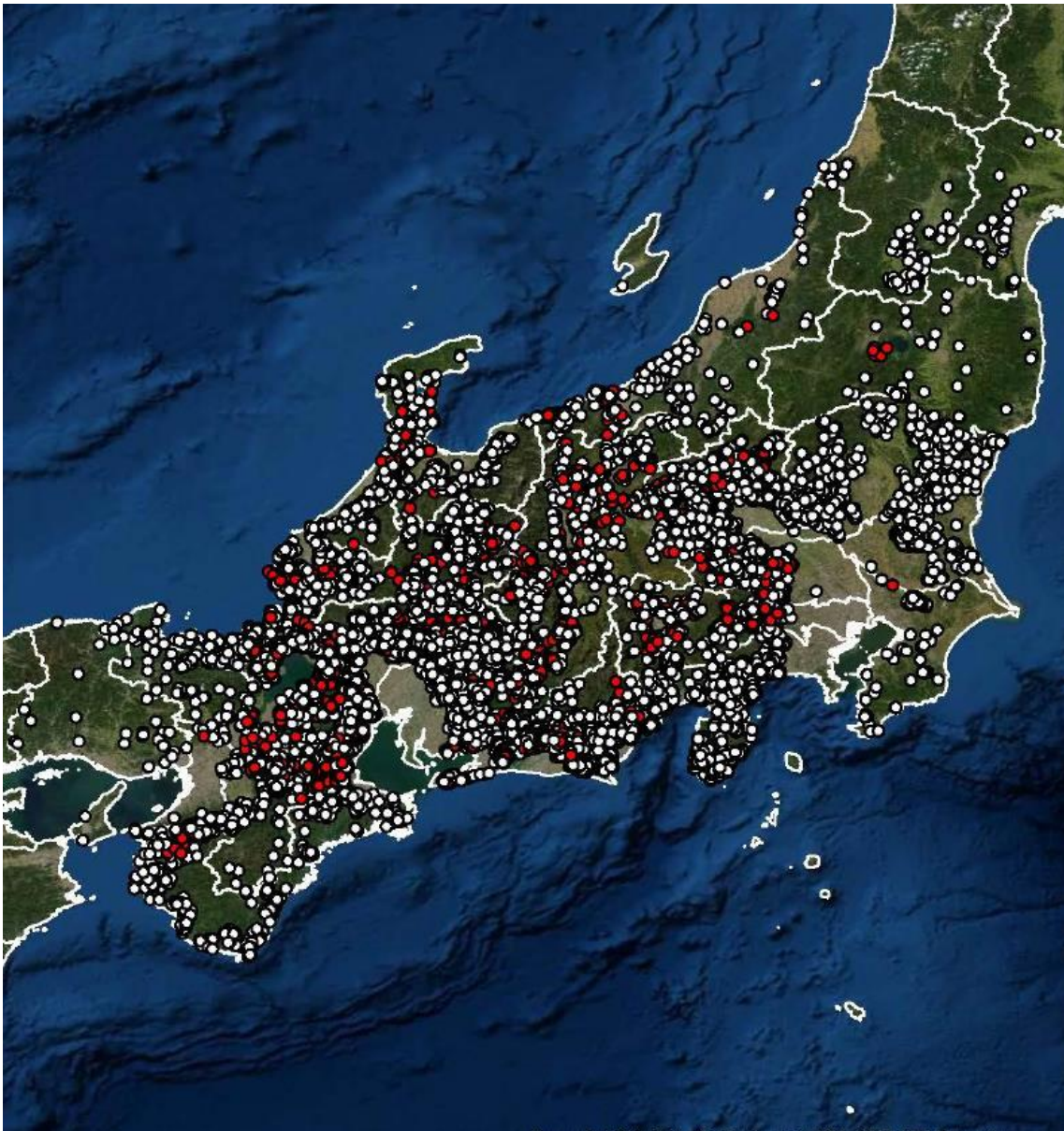
En Inde, le centre d'élevage de sangliers nains (*Porcula salvania*) situé à Nameri dans l'Assam a été confiné en raison d'un foyer de peste porcine africaine.



**Figure 2.** Situation de la peste porcine africaine en Asie (août 2018 à ce jour) relevée par la FAO ([http://www.fao.org/ag/againfo/programmes/en/empres/ASF/Situation\\_update.html](http://www.fao.org/ag/againfo/programmes/en/empres/ASF/Situation_update.html))

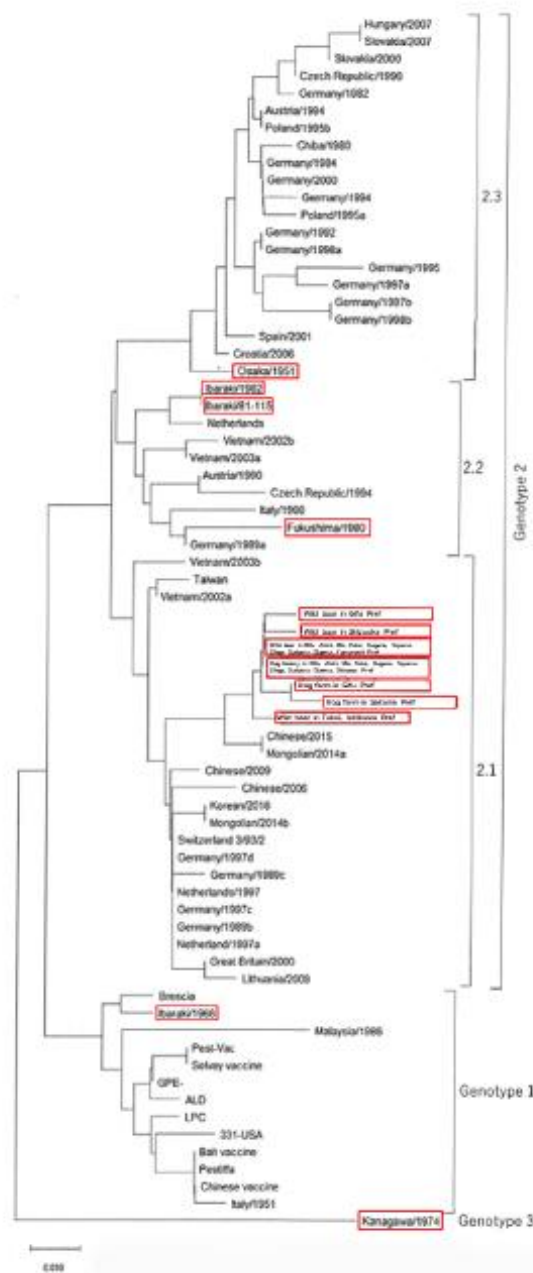
**Peste porcine classique :** au Japon, depuis qu'un foyer de peste porcine classique a été officiellement déclaré en septembre 2018 dans un élevage de porcs de la préfecture de Gifu, cette infection virale des sangliers (*Sus scrofa*) s'est propagée à novembre 2020 à 21 préfectures (Figure 3). Au total, 2 870 des 23 281 (12,3 %) sangliers morts ou capturés dans ces préfectures se sont révélés positifs à la peste porcine classique.

Le Ministère de l'agriculture, des forêts et de la pêche a établi trois ceintures de vaccination, dans lesquelles un vaccin oral est utilisé, dans la partie occidentale en plus de la partie orientale du Japon.



**Figure 3.** Localisation des détections de peste porcine classique chez des sangliers au 18 novembre 2020.  
Cercles rouges : PCR positives. Cercles blancs : PCR négatives.

Le virus de la peste porcine classique isolé chez des porcs domestiques de dix préfectures et des sangliers de quatre préfectures entre 2018 et 2020 au Japon a été classé dans le même groupe que le génotype 2.1 (Figure 4).



**Figure 4.** Arbre phylogénétique des gènes du virus de la peste porcine classique (régions 5'UTR : 150 paires de bases) isolés chez des porcs domestiques et des sangliers au Japon (encadrés en rouge), élaboré en utilisant les séquences génétiques enregistrées dans une base de données d'ADN du monde entier. Cet arbre a été analysé par l'Organisation nationale de recherche agricole et alimentaire en 2020.

**Peste équine :** en Thaïlande, un foyer de peste équine chez des chevaux domestiques a été notifié le 23 mars 2020. A juillet 2020, le foyer avait touché plus de 2 000 chevaux et provoqué la mort de 562 d'entre eux. Il s'agit du premier cas de peste équine en Asie du Sud-Est. Il a été déterminé que le virus isolé chez un cheval hébergé dans une ferme de la province de Nakhon Ratchasima appartient au sérotype 1 et présente un lien phylogénétique étroit avec les isolats d'Afrique du Sud. Il est suspecté que la maladie a été introduite dans le pays à la faveur d'importations de zèbres de Burchell (*Equus quagga burchellii*) depuis l'Afrique. En février, il a été signalé que certains zèbres avaient été revendus à des acheteurs et réexportés vers la Chine. Une démarche visant à recueillir du sang prélevé chez environ 500 zèbres en captivité en Thaïlande est en cours, afin de retracer les sources de l'infection.



## EUROPE

**COVID-19** : des épreuves par PCR ont conduit à la détection de visons d'Amérique (*Neovison vison*) infectés par le SARS-CoV-2, élevés pour la production de fourrure dans de nombreuses exploitations distinctes d'Europe (62 sur environ 125 exploitations aux Pays-Bas, 229 sur plus de 1 200 au Danemark, 10 en Suède, une en Espagne et une en Italie). Dans tous les pays concernés, à l'exception de l'Italie, des employés infectés des élevages ont été considérés comme étant la source de l'infection. En Italie, la source de l'infection n'a pas été clairement déterminée et l'hypothèse d'un résultat faux positif a été envisagée. Les infections sont apparues en premier lieu dans des élevages des Pays-Bas (avril) et du Danemark (juin), où le virus s'est rapidement propagé parmi les visons élevés, provoquant une maladie respiratoire chez certains. Le séquençage complet du génome du virus effectué sur des échantillons danois a révélé la présence de nouveaux variants du virus chez le vison, qui sont apparus ultérieurement au sein de la communauté humaine locale. Une contamination réciproque, du vison à l'homme, a également été suspectée aux Pays-Bas lorsque l'infection de deux employés de deux élevages contaminés différents a été découverte. Aux Pays-Bas, l'abattage complet des visons des élevages contaminés a été ordonné, ainsi qu'une surveillance active reposant sur un échantillonnage hebdomadaire dans toutes les autres exploitations, mais après la détection en août d'un nouveau cas suggérant que les mesures de contrôle mises en œuvre étaient insuffisantes, les autorités néerlandaises ont envisagé de ramener à mars 2021 le projet visant à mettre fin à l'élevage de visons en 2024. Le Danemark et l'Espagne ont également ordonné l'abattage dans les élevages où la détection s'était révélée positive, mais le Danemark a ensuite modifié sa stratégie, en vue de renforcer la prévention et la surveillance. Plus récemment, une souche mutée du virus a également été découverte dans un élevage de visons en France. Aucun cas positif n'a été détecté chez les employés de l'exploitation. Les 1000 animaux de l'exploitation seront abattus et tous les produits d'origine animale seront éliminés.

(sources : Oreshkova *et al.* 2020, <https://www.eurosurveillance.org/content/10.2807/1560-7917.ES.2020.25.23.2001005>;

Molenaar *et al.* 2020, <https://journals.sagepub.com/doi/10.1177/0300985820943535>;

Hammer *et al.* 2021, [https://wwwnc.cdc.gov/eid/article/27/2/20-3794\\_article](https://wwwnc.cdc.gov/eid/article/27/2/20-3794_article) ; [www.plateforme-esa.fr](http://www.plateforme-esa.fr) ; rapports des médias)

**Cachexie chronique** : en septembre 2020, un élan (*Alces alces*), femelle âgée de 14 ans, boiteuse et peu craintive, a été abattue et testée positive pour la cachexie chronique en Suède, un an après le dernier cas détecté en 2019, et 200 km plus au sud. Ce quatrième cas de cachexie chronique chez un élan de Suède est issu d'une population qui a été étudiée depuis des décennies par l'Université suédoise des sciences agronomiques. Des données de radiotéléométrie (portant notamment sur les aires vitales) sont disponibles, et seront très utiles pour étudier plus en détail la situation relative à la cachexie chronique dans cette région. A ce jour, tous les élans souffrant de cachexie chronique découverts en Scandinavie (quatre en Suède et sept en Norvège) étaient des animaux âgés et les prions de la cachexie chronique n'ont été détectés que dans les tissus du système nerveux central, ce qui suggère que les élans nordiques sont affectés par une forme spontanée de la cachexie chronique, touchant des individus âgés (cas isolés découverts à grande distance les uns des autres), plutôt que par la cachexie chronique classique contagieuse, observée en Amérique du Nord et chez les rennes sauvages en Norvège (groupement des cas typique d'une maladie contagieuse ; ganglions lymphatiques et autres tissus également positifs pour les prions qui peuvent en outre être excrétés dans l'urine, la salive, etc.). En Norvège, le fait marquant de l'année pour cette maladie a été la découverte (en septembre 2020) à l'extérieur de la zone de dépeuplement où la maladie avait émergé en 2016, d'un renne (*Rangifer tarandus tarandus*) mâle, testé positif à la cachexie chronique classique. Des actions supplémentaires ont été mises en suspens jusqu'à la fin de la saison de chasse au renne. Les autorités ont sollicité un nouvel avis scientifique pour aider à établir des mesures de gestion (sources : J. Våge et E. Ågren, Groupe Google du réseau de l'Association européenne sur les maladies de la faune sauvage - EWDA).

**Peste porcine africaine** : en septembre 2018, la peste porcine africaine (PPA) s'est propagée vers la Belgique en faisant un « saut » (manifestement dû à l'homme, mais dont l'origine reste inconnue), d'où elle s'est progressivement étendue vers la frontière française. Des mesures de contrôle et une surveillance renforcée ont été rapidement mises en œuvre des deux côtés de la frontière. Depuis lors, plus de 800 sangliers ont été testés positifs, tous découverts dans la zone centrale, tandis qu'aucun cas n'a été détecté en France à ce jour. Le dernier cas concernant une carcasse fraîche confirmé en Belgique date d'août 2019 ; depuis lors, il n'y a eu que 6 cas supplémentaires de sangliers positifs (concernant tous des ossements), le dernier ayant été trouvé début mars 2020. A la fin août, la Belgique espérait recouvrer son statut sanitaire indemne d'ici la fin de l'année. Toutefois, alors que la situation à la frontière entre la Belgique et la France semblait être sous contrôle, à la mi-novembre 2019, l'Institut national vétérinaire polonais a confirmé l'apparition d'un deuxième cas de peste porcine africaine chez un sanglier, à environ 70-100 km de la frontière allemande, suivi d'une augmentation rapide des nouveaux cas confirmés de peste porcine africaine chez des sangliers de cette zone. En septembre 2020, le premier cas de peste porcine africaine a été diagnostiqué dans le nord de l'Allemagne, à proximité de la frontière polonaise. D'autres cas ont suivi, dont un animal prélevé par un chasseur, abattu à près de 70 km au sud du foyer initial. Il est supposé que ce cas de peste porcine africaine découvert à distance des cas précédents serait dû à une introduction distincte du virus (par un sanglier de Pologne ou une source anthropique). On s'attend à ce que le contrôle de la maladie le long de la frontière polonaise soit particulièrement difficile, compte tenu du nombre actuellement élevé de cas du côté polonais. Au 25 novembre 2020, l'Allemagne avait déclaré plus de 300 foyers ou cas confirmés. En septembre/octobre 2020, un total de près de 1000 nouveaux cas chez des sangliers a été signalé en Bulgarie, Estonie, Lettonie, Pologne, Roumanie, Slovaquie et Hongrie.

(sources : <https://www.blv.admin.ch/blv/fr/home/tiere/tiergesundheit/frueherkennung/radar.html>; [www.plateforme-esa.fr](http://www.plateforme-esa.fr);

[www.oncfs.gouv.fr/Reseau-SAGIR-ru105](http://www.oncfs.gouv.fr/Reseau-SAGIR-ru105); <https://www.fli.de/de/aktuelles/tierseuchengeschehen>; M. Logeot, communication personnelle)

**Maladie hémorragique du lapin (RHDV-2)** : en mai et juin 2020, une infection par le virus de la maladie hémorragique du lapin de type 2 (RHDV-2) a été diagnostiquée chez des lapins sauvages lors de deux événements survenus en Grande-Bretagne. L'estimation précise de la mortalité est difficile à obtenir, mais dans l'un des foyers, qui s'est produit dans une réserve naturelle, la mortalité a été estimée à 30-40 % des lapins d'une population d'environ 1400 animaux. La maladie avait été diagnostiquée chez des lapins de compagnie dans la même région, en novembre 2019. A la différence de la maladie hémorragique du lapin classique, qui survient surtout en automne, les infections par le RHDV-2 sont surtout observées à la fin du printemps, ce qui laisse penser que des facteurs environnementaux influent sur l'apparition de la maladie. Cette maladie est suspectée de contribuer au déclin actuel du lapin sauvage en Grande-Bretagne. Le RHDV-2 peut infecter plusieurs espèces de lagomorphes (contrairement au virus de la maladie hémorragique du lapin classique) et le virus semble se propager rapidement, ce qui fait craindre qu'il puisse finalement représenter un risque dans le monde entier pour les espèces de lagomorphes sauvages menacées.

(Source : Duff *et al.* 2020, [veterinaryrecord.bmj.com/content/vetrec/187/3/106.full.pdf](https://veterinaryrecord.bmj.com/content/vetrec/187/3/106.full.pdf)).

**Infestation à *Baylascaris procyonis*** : dans le cadre d'une étude ciblée menée aux Pays-Bas en 2020, *B. procyonis* a été mis en évidence chez environ la moitié des rats laveurs testés. Une nouvelle apparition de *B. procyonis* a également été récemment détectée en France et en Suisse (une fois dans chaque pays ; découvertes fortuites). Ces observations indiquent une expansion de l'aire de répartition dans les pays d'Europe occidentale de cet agent pathogène zoonotique, par le biais d'espèces envahissantes (Sources : M. Maas, Groupe Google du réseau de l'Association européenne sur les maladies de la faune sauvage – EWDA ; Umhang *et al.* 2020, [pubmed.ncbi.nlm.nih.gov/32512048/](https://pubmed.ncbi.nlm.nih.gov/32512048/) ; rapports trimestriels du FIWI Berne).

**Influenza aviaire (influenza aviaire hautement pathogène H5)** : en janvier 2020, le virus H5N8 de l'influenza aviaire a été détecté chez un aigle de Bonelli (*Aquila fasciata*) équipé d'un radio-émetteur, présentant des signes neurologiques, dans la vallée du Jourdain (c'est-à-dire au sud-est de l'Europe). Au cours du même mois, des infections ont été détectées chez des volailles de plusieurs pays d'Europe de l'Est. En octobre, la maladie a été diagnostiquée aux Pays-Bas chez deux cygnes tuberculés (*Cygnus olor*) morts, probablement en raison de l'introduction du virus par des oiseaux migrateurs. Peu après, une augmentation notable des cas simultanés d'infections par l'influenza aviaire hautement pathogène (IAHP) (impliquant les virus H5N8 et H5N5, qui présentaient des similitudes avec les souches de 2016/2017) a été documentée dans plusieurs régions du nord de l'Allemagne. Les oiseaux affectés étaient des oiseaux aquatiques et des oiseaux de proie, notamment des faucons pèlerins (*Falco peregrinus*). Tous les oiseaux ayant présenté un test positif avaient été trouvés morts, à l'exception d'un canard (*Anas sp.*) euthanasié, dont l'historique clinique n'était pas clair. D'autres canards ont été retrouvés morts mais n'ont pas fait l'objet d'épreuves de dépistage. A fin novembre, plus de 300 cas d'oiseaux sauvages avaient été confirmés en Allemagne et plus de 40 cas aux Pays-Bas. Le virus de l'IAHP H5N8 a également été découvert en octobre chez des oiseaux aquatiques sauvages dans le sud de l'Angleterre, dont des oies (*Branta canadensis*, *Anser anser*). Suite à ces détections, des recommandations visant à enfermer les volailles à l'intérieur ont été diffusées. Une surveillance intensifiée a également été recommandée, car on s'attend à ce que davantage d'oiseaux migrent des régions asiatiques affectées vers l'Europe au cours des prochaines semaines et des prochains mois.

(R. King et T. Kuiken, Groupe Google du réseau de l'Association européenne sur les maladies de la faune sauvage – EWDA ; [www.dwhc.nl/en/](http://www.dwhc.nl/en/); <https://www.blv.admin.ch/blv/fr/home/tiere/tiergesundheitsfrueherkennung/radar.html>; [www.plattform-esa.fr/](http://www.plattform-esa.fr/); <https://www.fli.de/de/aktuelles/tierseuchengeschehen>).

**Infection par le virus Usutu** : en 2020, le virus Usutu a été découvert pour la première fois au Royaume-Uni, près de Londres, chez des oiseaux sauvages, dont des merles (*Turdus merula*). En France, trois événements de mortalité ont été enregistrés chez des merles, en août/septembre. En Suisse, seuls quelques cas de merles infectés ont été observés. Depuis la forte mortalité constatée dans de nombreux pays européens en 2018, l'incidence des cas semble avoir fortement diminué. (<https://www.eurosurveillance.org/content/10.2807/1560-7917.ES.2020.25.41.2001732> ; A. Decors, communication personnelle ; rapports trimestriels du FIWI Berne).

**Infection par le virus du Nil occidental** : depuis juin 2020, des cas d'infection par le virus du Nil occidental ont été enregistrés chez des oiseaux sauvages et/ou des chevaux et/ou chez l'homme dans de nombreux pays (Grèce, Espagne, Italie, Portugal, France, Autriche, Allemagne, Roumanie, Hongrie, Bulgarie). En octobre, un cas autochtone chez l'homme a été détecté pour la première fois aux Pays-Bas, faisant suite à la détection du virus dans la même région en août/septembre chez des moustiques et des oiseaux, notamment chez un passereau, la fauvette grisette (*Sylvia communis*). (sources : [www.dwhc.nl/en/](http://www.dwhc.nl/en/); <https://www.blv.admin.ch/blv/fr/home/tiere/tiergesundheitsfrueherkennung/radar.html>)

**Infection à *Suttonella ornithocola*** : une morbidité et une mortalité élevées chez les mésanges bleues (*Cyanistes caeruleus*) ont été observées en Finlande, Grande-Bretagne, Belgique, aux Pays-Bas, au Luxembourg et en Allemagne. La région d'Europe la plus touchée a été le nord-ouest et l'ouest de l'Allemagne (déclaration d'environ 26 000 oiseaux morts). Les oiseaux atteints étaient léthargiques, ébouriffés et étourdis, et ne présentaient aucun comportement de fuite lorsque des personnes les approchaient. Des morts inhabituelles de mésanges bleues affaiblies après manipulation et baguage ont également été observées. Les oiseaux examinés présentaient une pneumonie nécrosante associée à *Suttonella ornithocola*. La première description de la maladie remonte à 1996 en Grande-Bretagne et cette bactérie a été la cause d'une mortalité élevée chez les mésanges d'Europe centrale et occidentale depuis au moins 2000. Nombre d'oiseaux ont été découverts autour de mangeoires, mais la raison de l'émergence de la maladie au printemps 2020 n'est pas connue (Isumursu *et al.*, Bulletin de l'EWDA, été 2020, <http://ewda.org/bulletin-newsletters> ; communication personnelle. G. Wibbelt ; rapports des médias).

**Anisakidose** : il est suspecté que le « syndrome d'amaigrissement printanier et de parasitisme » associé à *Contracaecum* sp. (agent responsable de l'anisakidose) tend à émerger chez les grands cormorans (*Phalacrocorax carbo*) en Grande-Bretagne. Bien que seul un petit nombre de cas ait été observé ces dernières années, ces découvertes sont remarquables en raison de leur pertinence pour la santé humaine (parasite zoonotique transmis par l'ingestion de fruits de mer crus ou peu cuits).

(source : résumé des informations relatives à la surveillance des maladies de la faune sauvage en Grande-Bretagne par P. Duff et coll.)

**Botulisme** : des morts inhabituelles d'échassiers ont été enregistrées lors d'un foyer de botulisme dans une zone humide de Grande-Bretagne.

(source : résumé des informations relatives à la surveillance des maladies de la faune sauvage en Grande-Bretagne par P. Duff et coll.)

**Infections à astrovirus et kobuvirus** : les astrovirus et kobuvirus sont des entérovirus zoonotiques. De nouveaux variants ont été détectés en Grande-Bretagne chez deux écureuils gris juvéniles (*Sciurus carolinensis*) ayant présenté une entérite mortelle (Dastjerdi et al. 2020, [microbiologyresearch.org/content/journal/jgv/10.1099/jgv.0.001431](https://microbiologyresearch.org/content/journal/jgv/10.1099/jgv.0.001431)).

## OCEANIE

**Ehrlichia canis** : détectée chez des chiens domestiques (*Canis lupus familiaris*) pour la première fois dans deux Etats et Territoires australiens, l'Australie occidentale et le Territoire du Nord. Les chiens sauvages et les dingos (*Canis lupus dingo*) ont été pris en considération dans des campagnes nationales coordonnées de sensibilisation, s'ajoutant aux activités de réponse et de surveillance. Une appréciation simple du risque de maladie relatif à la probabilité et aux conséquences potentielles de l'introduction et de l'établissement d'*E. canis* dans les populations de dingos sauvages d'Australie est en cours. [Plus d'informations sur : <https://www.outbreak.gov.au/current-responses-to-outbreaks/ehrlichiosis-dogs>.]

**Influenza aviaire** : entre le 31 juillet et le 25 août 2020, trois souches différentes d'influenza aviaire [IAHP H7N7, IAFP H5N2, IAFP H7N6] ont été détectées dans six exploitations infectées de l'État de Victoria, en Australie. Dans le cadre de la réponse, les activités concernant les oiseaux sauvages ont intégré une évaluation ornithologique de terrain par des experts, une surveillance générale renforcée, des données cartographiques sur les oiseaux aquatiques, l'évaluation des résultats nationaux antérieurs relatifs à l'IAFP due aux virus H5 et H7 chez les oiseaux sauvages, et l'évaluation des éventuelles sources que représentent les oiseaux sauvages et des voies de propagation, grâce aux contributions d'experts du groupe directeur national sur les oiseaux sauvages pour l'influenza aviaire. [Plus d'informations sur : <https://www.outbreak.gov.au/current-responses-to-outbreaks/avian-influenza>.]

**Tularémie** : deux cas probables de tularémie chez l'homme en Nouvelle-Galles du Sud liés, dans un cas, à des morsures et des griffures par un possum à queue en anneau (*Pseudocheirus peregrinus*), et dans l'autre à une autopsie d'un animal de faune sauvage ; aucune détection connexe dans la faune sauvage [Voir le [rapport de l'AHSQ 2020 vol 25 numéro 2](#)].

**Chlamydie aviaire** : chez des perruches royales (*Alisterus scapularis*) et des perruches de Pennant (*Platycercus elegans*) dans la région des Blue Mountains en Nouvelle-Galles du Sud, et chez des perruches de Pennant dans l'Etat de Victoria [Voir le [rapport de l'AHSQ 2020 vol 25 numéro 2](#)].

**Leishmaniose endémique** : chez un wallaby agile (*Macropus agilis*) sauvage, dans la région rurale de Darwin dans le Territoire du Nord [Voir le [rapport de l'AHSQ 2020 vol 25 numéro 1](#)].

### Autres :

**Incendies dans le bush** : la saison sans précédent de 2019-2020 des incendies dans le bush, en Australie, a causé une perte estimée à trois milliards d'animaux et à 130 communautés écologiques menacées. Des travaux sont en cours pour identifier les priorités dans le domaine de la préparation pour la santé et le bien-être de la faune sauvage, et les mettre en œuvre, malgré les catastrophes naturelles.

**Lignes directrices nationales en Australie** : des lignes directrices nationales pour la gestion des maladies chez la faune sauvage australienne vivant en liberté ont été élaborées. Ces lignes directrices consistent en un document de synthèse générale mettant en évidence les options disponibles pour la gestion des maladies de la faune sauvage d'Australie, dans un contexte australien, et peuvent être consultées [ici](#).

**Stratégie en matière de résistance aux agents antimicrobiens** : L'[Australia's National Antimicrobial Resistance Strategy - 2020 and Beyond](#) (Stratégie nationale australienne en matière de résistance aux agents antimicrobiens - 2020 et au-delà) a été publiée en 2020 et contient des considérations relatives à l'environnement et à la faune sauvage.

**Rapport annuel de la Wildlife Health Australia (WHA)** : un résumé de certaines des autres activités relatives à la santé de la faune sauvage en Australie figure dans le [rapport annuel de la WHA](#).

## AMÉRIQUE DU SUD

***Klebsiella pneumoniae*** : Brésil. Foyer de *Klebsiella pneumoniae* hypervirulente, ayant causé la mort de 11 ouistitis (*Callithrix* spp.) dans un centre de réhabilitation de la ville de São Paulo. Cette bactérie est zoonotique et a déjà été décrite chez des primates non humains (par exemple, Soto *et al.* 2012, DOI : 10.7589/0090-3558-48.3.603). Article accepté dans *Emerging Infectious Diseases*. Rapporté par le Dr. Jose Luis Catao Diaz, Université de São Paulo.

**Infection à ranavirus** : Brésil. Des ouaouarons ou grenouilles-taureaux (*Lithobates catesbeianus*) vivant en liberté après s'être échappées ont été détectées positifs à l'infection à ranavirus lors d'un événement de mortalité survenue en 2017 dans l'État du Rio Grande do Sul, dans le sud du Brésil. Des têtards de grenouilles-taureaux morts et mourants ont été découverts dans un étang avec quelques poissons morts ; tous présentaient des signes de maladie due à l'infection à ranavirus. Le champignon chytride a également été détecté chez plusieurs têtards d'espèces autochtones et envahissantes (Ruggeri *et al.* 2019. JWD. <https://doi.org/10.7589/2018-09-224>).

**Virus Chapare** : Bolivie. Confirmation d'une infection par le virus Chapare et de la transmission interhumaine lors du foyer de fièvre hémorragique chez l'homme de 2019 (figurant dans le rapport de l'année dernière). L'ARN du virus Chapare a en outre été détecté chez des rats pygmées des rizières (genre *Oligoryzomys*) et des rats pygmées des rizières à petites oreilles (*Oligoryzomys microtis*), près de la zone du foyer, dans le département de La Paz. Le virus Chapare est un arenavirus qui n'avait été documenté auparavant que lors d'un foyer en 2004. Il est probable que le virus circule depuis plusieurs années, un diagnostic erroné de Dengue ayant été établi pour certains patients infectés, en raison de la similitude des signes cliniques. En 2019, le virus Chapare a été à l'origine d'au moins cinq infections chez l'homme, près de La Paz, parmi lesquelles trois ont été mortelles, et des contaminations sont survenues à la faveur de contacts avec des patients infectés. Les deux cas indicateurs concernaient des riziculteurs.

**Infection par *Sarcoptes scabiei*** : Chili. Rapport sur l'extension géographique et la propagation parmi les espèces de l'infection par *Sarcoptes scabiei* sur une période de 15 ans (2004-2018). Les informations issues de plusieurs sources suggèrent que les observations de mammifères sauvages présentant une alopecie, principalement des « faux » renards (*Lycalopex* sp.), leur présence dans le pays et le nombre d'espèces présentant une alopecie anormale ont augmenté au cours des 15 dernières années. Cette tendance est en ligne avec l'émergence mondiale actuelle de l'infection par *Sarcoptes scabiei* chez la faune sauvage (Montecino-Latorre *et al.* 2020. <https://doi.org/10.1016/j.pecon.2020.09.007>).

## AMÉRIQUE DU NORD

**Maladie hémorragique du lapin (virus de la maladie hémorragique du lapin de type 2 – RHDV2)** : un important foyer de maladie hémorragique du lapin, dû au virus de la maladie hémorragique du lapin de type 2, impliquant des lagomorphes domestiques et sauvages, a débuté au printemps 2020 dans le sud-ouest des États-Unis d'Amérique et dans le nord-ouest contigu du Mexique. Depuis septembre 2020, la présence du virus de la maladie hémorragique du lapin de type 2 a été confirmée chez des lièvres de Californie (*Lepus californicus*), des lièvres antilopes (*L. alleni*), des lapins d'Audubon (*Sylvilagus audubonii*) et des lapins de Nuttall (*S. nuttallii*) sauvages, dans les États de l'Arizona, de Californie, du Colorado, du Nevada, du Nouveau-Mexique, du Texas et de l'Utah. Pour les informations à l'échelle continentale actualisée, relatives à l'événement d'infection par le virus de la maladie hémorragique du lapin de type 2 chez les lagomorphes sauvages, veuillez consulter le site du *Wildlife Health Information Sharing Partnership-event reporting system* ([WHISPers](#)) (système de déclaration des événements du Partenariat de partage des informations sur la santé de la faune).

Le virus de la maladie hémorragique du lapin de type 2 est classé par le Ministère américain de l'agriculture à la fois comme une maladie animale exotique ([FAD](#)) et une maladie des lagomorphes à déclaration obligatoire, figurant dans la *National List of Reportable Animal Diseases* ([NLRAD](#)) (liste nationale des maladies animales à déclaration obligatoire). Récemment, le Ministère américain de l'agriculture a établi que les foyers d'infection par le virus de la maladie hémorragique du lapin de type 2 ont atteint un état « stabilisé » dans certains États du sud-ouest et dans l'État de Washington et a donc diffusé des procédures relatives au dépistage virologique du virus de la maladie hémorragique du lapin de type 2, qui seront réalisées dans des laboratoires supplémentaires. L'*U.S. Geological Survey's National Wildlife Health Center* ([NWHC](#)) (Centre national de la santé de la faune sauvage du Service géologique des États-Unis d'Amérique) et la *Southeastern Cooperative Wildlife Disease Study* ([SCWDS](#)) (Étude coopérative du sud-est sur les maladies de la faune sauvage) ont été en particulier désignés comme laboratoires principaux pour le dépistage du virus de la maladie hémorragique du lapin de type 2 chez les lapins sauvages, en soutien des organismes de gestion de la faune sauvage des états, du gouvernement fédéral et des tribus.

L'*U.S. Geological Survey's National Wildlife Health Center* a élaboré trois objectifs généraux pour faire face au virus de la maladie hémorragique du lapin de type 2, qui sont en ligne avec la priorité consistant à aider les partenaires des états, du gouvernement fédéral et des tribus à mettre leur réponse en œuvre dans le cadre de la gestion : (1) apporter des éléments pour la conscience situationnelle, (2) mobiliser les connaissances, et (3) évaluer les répercussions potentielles de cette maladie au niveau de la population. Apporter des éléments pour la conscience situationnelle en mettant des services de diagnostic à disposition des partenaires des états, du gouvernement fédéral et des tribus assurant la gestion des ressources naturelles, afin de documenter à la fois (a) l'aire géographique de présence et (b) la gamme d'hôtes du virus de la maladie

hémorragique du lapin de type 2. Les données seront gérées et utilisées par le [WHISPers](#). Sur la base des objectifs ci-dessus, l'*U.S. Geological Survey's National Wildlife Health Center* a publié des [lignes directrices de soumission pour la surveillance du RHDV-2](#), a proposé des orientations dans un récent *Wildlife Health Bulletin* (bulletin sur la santé de la faune sauvage), et a publié « *A Brief Overview of Rabbit Survey Methodology* » (Un court aperçu de la méthodologie relative aux enquêtes portant sur les lapins), afin d'aider les partenaires dans leurs efforts visant à documenter la distribution et l'abondance des lagomorphes dans leurs collectivités publiques.

**Appréciation du risque lié au SARS-CoV-2 chez les chauves-souris** : le nouveau coronavirus, le SARS-CoV-2, est l'agent pathogène responsable du COVID-19 chez l'homme et est génétiquement similaire à certaines souches de coronavirus trouvées chez les chauves-souris en Chine (Tang *et al.* 2020; <https://doi.org/10.1093/nsr/nwaa036>). Compte tenu de la propagation rapide du virus, des organismes de gestion des ressources naturelles craignent qu'il puisse représenter une menace pour les populations de chauves-souris d'Amérique du Nord si : 1) des chauves-souris étaient exposées au virus à la faveur d'interactions avec des personnes infectées, 2) le virus était ensuite susceptible d'infecter les chauves-souris et d'être transmis entre elles, et 3) le virus provoquait une maladie ou de la mortalité chez les chauves-souris. En outre, si une transmission durable du SARS-CoV-2 était susceptible de survenir dans les populations de chauves-souris autochtones, il pourrait éventuellement devenir une source pour de nouvelles infections chez l'homme, les animaux domestiques ou d'autres animaux sauvages.

Par mesure de précaution, plusieurs organismes de gestion de la faune sauvage des états et fédéraux ont publié des directives provisoires portant sur la manipulation des chauves-souris ; beaucoup ont stoppé toute manipulation directe des chauves-souris. Pour aider ces organismes dans leur processus de décision, l'*U.S. Geological Survey*, l'*U.S. Fish and Wildlife Service* (Service des Etats-Unis d'Amérique de la pêche et de la faune sauvage) et l'*EcoHealth Alliance* (Alliance écosanté) ont procédé à une appréciation rapide du risque, en ayant recours à une combinaison d'avis des experts sollicités, de données publiées et de données non publiées recueillies auparavant par des biologistes spécialistes des chauves-souris. Les résultats de l'appréciation du risque ont été publiés par l'*U.S. Geological Survey* (<https://doi.org/10.3133/ofr20201060>).

Sur la base des contributions du groupe d'experts, l'appréciation du risque indique qu'il existe un risque non négligeable de transmission du SARS-CoV-2 des humains infectés aux chauves-souris. Le niveau de risque varie en fonction des différents groupes qui sont en contact avec des chauves-souris, principalement selon le type et l'importance des manipulations auxquelles ils se livrent. On estime toutefois que l'utilisation correcte d'équipements de protection individuels, en particulier l'utilisation d'un masque respiratoire N95, réduit le risque d'exposition liée aux chercheurs d'environ 95 %, mais qu'elle ne l'éliminera pas complètement. Si une chauve-souris devait être infectée par le SARS-CoV-2, le groupe d'experts a estimé qu'il y a environ 33 % de chances que le virus puisse se propager au sein d'une population de chauves-souris ; l'incertitude relative à cette estimation est toutefois importante. Les travaux en cours de l'*U.S. Geological Survey* et d'autres partenaires visent principalement à réduire certaines des incertitudes principales et à élargir le champ d'application de cette évaluation.

**Mise à jour pour l'Amérique de la surveillance du syndrome du nez blanc / *Pseudogymnoascus destructans*, pour la saison 2019/2020** : une nouvelle approche en matière de surveillance pour le syndrome du nez blanc chez les chauves-souris a été mise en place cette saison. Cette approche a été élaborée en s'appuyant sur 10 ans de données de surveillance et est basée sur un modèle de diffusion dynamique qui a permis d'identifier les zones à haut risque dans les États de l'ouest et du sud, pour lesquelles il a été prévu que *Pseudogymnoascus destructans* se propagera cette année. L'élaboration de ce modèle a résulté d'une collaboration entre l'*U.S. Geological Survey's National Wildlife Health Center*, l'Université du Kansas et l'Université du Wisconsin-Madison, et a intégré les contributions d'une équipe consultative de 18 membres, composée de partenaires multiples des états et fédéraux. Les bénéfices de cette approche basée sur les données par rapport à celle des années précédentes comprennent notamment une efficacité améliorée de la surveillance en concentrant l'allocation de ressources limitées sur les zones dont on prévoit qu'elles présenteront un risque élevé d'émergence de *Pseudogymnoascus destructans*, une réduction du temps nécessaire pour trouver de nouveaux points chauds de *Pseudogymnoascus destructans* sur le terrain, et la possibilité de réaliser des analyses quantitatives à l'échelle du paysage, pour une meilleure coordination entre les collectivités publiques des actions de planification et de gestion de la réponse à la maladie.

Entre décembre 2019 et mai 2020, plus de 200 kits de prélèvement ont été distribués à des partenaires dans 21 États pour mener des études dans les hibernacles et des études avec les pièges de printemps placés dans les dortoirs des chauves-souris. La réponse à la pandémie de SARS-CoV-2 a malheureusement interrompu une grande partie des activités de surveillance prévues pour le printemps de cette année. À la mi-mai, seuls 25 % environ des kits distribués avaient été retournés pour analyse. Pour s'adapter à la réduction des activités d'échantillonnage, il a été demandé aux partenaires disposant de kits de surveillance non utilisés de recueillir du guano et d'effectuer des écouvillonnages environnementaux de surface dans les dortoirs d'été, car ces opérations ne nécessitent pas de manipulation directe des chauves-souris. Des études de terrain expérimentales antérieures, coordonnées par l'*U.S. Geological Survey's National Wildlife Health Center*, ont démontré qu'il est possible de détecter la présence de *Pseudogymnoascus destructans* dans les dortoirs d'été, à partir d'échantillons de guano.

Lors de cette saison, le champignon a été détecté dans de nouveaux comtés en Géorgie (Carroll, Clarke, Monroe), dans l'Oklahoma (Major) et, pour la première fois, dans le Montana (Daniels, Fallon, Richland). La surveillance passive, qui consiste en des signalements d'opportunité par le grand public de chauves-souris malades ou mortes, a confirmé pour la première fois la présence du syndrome du nez blanc dans le Dakota du Nord (comté de Billings) et dans 17 comtés du centre-sud du Texas (Bandera, Bastrop, Bell, Burnet, Comal, Gillespie, Guadalupe, Kerr, Kimble, Lampasas, Llano, Mason, McCulloch, Sutton, Travis, Uvalde, Williamson). Le nombre d'États pour lesquels des cas de syndrome du nez blanc ont été confirmés s'élève désormais à 35. La maladie doit encore être confirmée en Californie, au Mississippi, au Montana et au Wyoming, où le champignon a été détecté.

**Surveillance de la cachexie chronique** : d'après les résultats de la surveillance de la cachexie chronique au niveau des états, celle-ci a été détectée en 2019 chez des cervidés vivant en liberté de 38 nouveaux comtés de 11 États des États-Unis d'Amérique. Ces détections ont été faites dans l'Arkansas (un comté), l'Iowa (quatre comtés), le Minnesota (deux comtés), le Mississippi (deux comtés), le Montana (neuf comtés), le Dakota du Nord (deux comtés), le Dakota du Sud (huit comtés), le Tennessee (quatre comtés), le Texas (un comté), la Virginie (deux comtés) et le Wisconsin (trois comtés). La surveillance au niveau des états en 2020 a déjà conduit à des détections dans trois autres comtés de trois états (Minnesota, Montana et Nebraska). Depuis mai 2020, la cachexie chronique a été documentée chez des cervidés vivant en liberté d'un total de 313 comtés de 24 états des États-Unis d'Amérique. La présence de la cachexie chronique dans les exploitations commerciales de cervidés en captivité s'est également étendue, avec la détection d'animaux infectés dans 19 nouvelles exploitations de huit états en 2019 et 7 exploitations supplémentaires dans six états depuis mai 2020. Les exploitations de cervidés en captivité dans lesquelles la cachexie chronique a été détectée durant cette période étaient situées dans le Colorado (deux), l'Iowa (deux), le Michigan (deux), le Minnesota (deux), le Montana (un), le Nebraska (un), l'Ohio (un), l'Oklahoma (un), la Pennsylvanie (10), le Dakota du Sud (deux), le Texas (un) et le Wisconsin (deux). À ce jour, la cachexie chronique a été détectée dans 130 exploitations commerciales de cervidés en captivité de 17 états des États-Unis d'Amérique. La carte de présence actuelle de la cachexie chronique, établie à partir des meilleures données disponibles, peut être consultée sur le site de l'*U.S. Geological Survey's National Wildlife Health Center* [[Expanding Distribution of Chronic Wasting Disease \(Extension de la présence de la cachexie chronique\) \(usgs.gov\)](https://www.usgs.gov/centers/nwhc/expanding-distribution-of-chronic-wasting-disease)].

---

© **Organisation Mondiale de la santé animale (OIE), 2020**

Le présent document a été préparé par des spécialistes réunis par l'OIE. En attendant son adoption par l'Assemblée mondiale des Délégués, les points de vue qui y sont exprimés traduisent exclusivement l'opinion de ces spécialistes.

Toutes les publications de l'OIE sont protégées par la législation internationale sur les droits d'auteur. Des extraits peuvent être copiés, reproduits, traduits, adaptés ou publiés dans des revues, documents, ouvrages, supports électroniques et tout autre moyen d'information destiné au public, dans un but informatif, éducatif ou commercial, sous réserve que l'OIE ait donné au préalable son accord écrit.

Les appellations et dénominations employées ainsi que la présentation des contenus de cette publication ne reflètent en aucune façon une prise de position de la part de l'OIE quant au statut juridique de quelque pays, territoire, ville ou zone que ce soit, à leurs autorités, aux délimitations de leur territoire ou au tracé de leurs frontières.

Les points de vue exprimés dans les articles signés relèvent de la seule responsabilité de leurs auteurs. La mention de sociétés commerciales ou de produits de marque, qu'ils aient été brevetés ou non, n'implique pas que ces sociétés ou produits ont été approuvés ou recommandés par l'OIE de préférence à d'autres, de nature similaire et qui ne sont non cités.